

Commission du Budget, de la Fonction publique, de  
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

3 MAI 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 2021 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Exposé de M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulé «Conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2021»</b>                                                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>2</b> | <b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>17</b> |
| 2.1      | Question de M. Charles Gardier à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Bilan de la campagne de lutte contre le racisme».....                                                                                            | 17        |
| 2.2      | Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Campagne de sensibilisation “Le racisme ne mène nulle part”».....                                                                          | 17        |
| 2.3      | Question de Mme Delphine Chabbert à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fonds structurels européens 2021-2027 et impact sur la gratuité des repas chauds à l'école» .....                                             | 19        |
| 2.4      | Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Point sur la concertation entre les différents acteurs sur la suite du chantier des bâtiments scolaires et sur le cadastre en cours» ..... | 21        |
| 2.5      | Question de Mme Jacqueline Galant à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Carré des Arts à Mons».....                                                                                                                   | 22        |
| 2.6      | Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Intérêt de maintenir des journées pédagogiques au sein du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)» .....                                   | 23        |
| 2.7      | Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «École communale de Courcelles» .....                                                                                                       | 23        |
| 2.8      | Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Organisation des examens dans les écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)» .....                                                | 25        |
| 2.9      | Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Appel à projets 2021 pour la création de places dans les zones en tension démographique» .....                                             | 26        |
| 2.10     | Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Formation du personnel des administrations aux violences faites aux femmes» .....                                                                 | 27        |
| 2.11     | Question de M. Jean-Pierre Lepine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Dispense pour vaccination des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas de démarches volontaires» .....                               | 28        |
| <b>3</b> | <b>Ordre des travaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>29</b> |

**Présidence de M. Laurent Léonard, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Exposé de M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulé «Conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2021»**

**M. le président.** – La parole est à M. Daerden, ministre.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je me réjouis de vous présenter les résultats du conclave budgétaire, fruit d'une semaine de dur labeur qui a suivi le travail, pas moins intense, des services de l'administration et des cabinets. Ce conclave s'est achevé dans la nuit de jeudi à vendredi et il faut à présent le mettre formellement en musique, en soumettant une note au gouvernement. Cela devrait être fait d'ici jeudi prochain. Ensuite, les projets de décrets budgétaires seront rédigés et déposés sur le bureau du Parlement. À la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet, nous les examinerons dans le détail en commission avant d'en discuter en séance plénière.

Mon intention aujourd'hui n'est pas de tenir le débat avant l'heure, mais de vous présenter en totale transparence le résultat de ces heures de discussions au sein du gouvernement. Il s'agit donc d'une première présentation et je n'exclus pas quelques modifications techniques marginales, notamment en ce qui concerne les montants.

En guise de contexte, je rappelle que le budget ajusté de 2020 présentait un déficit historique de 1,8 milliard d'euros. Le budget initial de 2021, réalisé au même moment, prévoit un déficit de 821 millions d'euros, ce montant étant notamment influencé par le soutien apporté aux différents secteurs affectés par la crise et par la création d'un service administratif à comptabilité autonome (SACA), à savoir la Cellule d'urgence et de redéploiement. Un montant de 250 millions d'euros a été affecté à ce nouveau service. Nos recettes sont intimement liées aux paramètres macro-

économiques – ici, je pense notamment à la croissance.

Nous avons repris le budget initial dressé en 2020 et nous préparons aujourd'hui le budget ajusté de 2021. Nous observons deux phénomènes: la décroissance est moins importante que prévu pour 2020, à l'instar du rebond pour 2021. Il convient d'aborder l'année 2020, car le phénomène analysé entraîne des répercussions sur la régularisation des versements à effectuer du pouvoir fédéral vers les entités fédérées. Cette régularisation n'est pas adaptée au jour le jour, mais à certains moments de l'année. Dans ce contexte, les recettes ont été versées sur la base d'une prévision trop pessimiste, ce qui engendre un effet positif de rattrapage en 2021 par rapport à 2020.

La situation que nous traversons est difficile et remplie d'incertitudes pour l'ensemble des pouvoirs publics. Nous observons une augmentation généralisée des dépenses pour tenter de répondre aux besoins des secteurs touchés par la crise, de même que nous notons une baisse des recettes et une incertitude continue en ce qui concerne la durée et les effets de la crise.

De plus, vendredi dernier, l'État belge a transmis son plan de relance national à la Commission européenne, conformément au calendrier imposé aux États membres de l'Union européenne. Le texte envoyé est le fruit de réflexions du Conseil supérieur des finances (CSF) et de la conférence interministérielle (CIM) Finances et Budget, tandis que le Comité de concertation (Codeco) a arrêté la position de la Belgique en transmettant une trajectoire budgétaire indicative assortie de documents émis par le CSF.

L'incertitude est grande, notamment par rapport au calendrier des éventuels efforts à réaliser pour lesquels il n'existe pas de consensus. Dans ce contexte particulier, la clause dérogatoire générale pour 2022 sera probablement prolongée, sur proposition de la Commission européenne.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt restent bas. La Banque centrale européenne (BCE) s'est d'ailleurs engagée à maintenir des conditions de financement favorables. Il y a quelques frémissements au niveau de la courbe des taux, mais ils restent extrêmement faibles.

Au sein du département de la Direction générale du budget et des finances (DGBF), un comité de monitoring établit des projections à court et moyen termes, sur la base de l'ensemble des données financières et budgétaires. En mars dernier, ce comité a estimé un solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) 2021 de 1,02 milliard d'euros, qui atteindrait même près de 1,3 milliard d'ici 2024.

Sur la base de ces différents éléments, je proposerai à présent quelques lignes directrices pour le budget ajusté de 2021.

Premièrement, je suggère d'adapter les recettes et les dépenses aux paramètres macro-économiques, de répondre aux urgences dues à la crise, de réorienter les moyens inscrits au budget pour les demandes non urgentes afin de ne pas alourdir la trajectoire. Il s'agit aussi de piloter précisément la dette avec l'aide de nos experts techniciens et notamment le Conseil communautaire du Trésor, qui se réunira dans les prochaines semaines. Nous ferons donc le point sur les perspectives d'évolution de la dette et sur la manière avec laquelle nous satisferons les besoins de financement, afin de sécuriser notre situation.

Nous constatons une amélioration du report des recettes de 2020 à 2021. Dans le budget initial, nous avons tablé sur un report de 264 millions d'euros. Ce dernier s'élèverait actuellement à 360 millions d'euros, soit une augmentation de 96 millions d'euros.

Globalement, après intégration de tous les mouvements, les évolutions entraînent une légère diminution de 12 millions d'euros de nos recettes.

Quant aux dépenses de notre Fédération, la moitié d'entre elles sont affectées aux salaires des enseignants. À l'analyse des différentes allocations budgétaires relatives aux traitements, ces dépenses ont augmenté de 160 millions d'euros par rapport au budget initial. Cette tendance s'explique par les mesures de renforcement temporaire de l'encadrement, des remplacements plus rapides, les soutiens psychologiques et l'accompagnement personnalisé. Ce montant dépasse de 50 millions d'euros les estimations réalisées lors du conclave budgétaire d'octobre 2020. Sachant que ce travail avait été préparé dès la rentrée scolaire, il est normal que ces dépenses n'aient pu être calculées finement, surtout dans ce contexte inattendu et particulier.

Des hausses tendanciennes imprévues se sont produites, notamment au niveau des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR) et du barème 501. De plus, la Covid-19 a faussé les estimations. En effet, les écoles ayant fermé, il n'y a plus eu de coûts complémentaires, notamment pour les remplacements.

Nous constatons aussi une augmentation imprévue du coût de l'enseignement du français langue d'apprentissage (FLA), un dispositif du Pacte d'excellence. Des mesures vont d'ailleurs être prises par la ministre afin de cadrer l'évolution budgétaire de ce poste. Une marge d'erreur de 1 %, soit de 60 millions d'euros, dans l'enseignement représente beaucoup d'argent. Tout cela entraîne une évolution négative de 160 millions d'euros dans les allocations budgétaires liées à l'enseignement, en partie compensée par une diminution de l'index et un report de la mise en œuvre de certaines mesures du Pacte d'excellence. Nous arrivons ainsi globalement à une évolution nette de 128 millions d'euros dans les allocations budgétaires consacrées à

l'éducation. Globalement, avec l'ensemble des variations, à la hausse ou à la baisse, de toutes les allocations budgétaires, nous constatons une augmentation des dépenses, actées avant le conclave budgétaire, de 110 millions d'euros.

Viennent ensuite toutes les demandes non actées. C'est alors que commence le vrai travail du conclave budgétaire. Nous avons décidé d'octroyer 60 millions d'euros à des mesures d'urgence, 20 millions d'euros à d'autres dépenses ponctuelles, qui ne sont pas à qualifier de dépenses à inscrire au Fonds d'urgence. Nous avons voulu compenser d'autres nouvelles demandes plus récurrentes, notamment par une réaffectation d'une partie de la provision pour investissements de 37 millions d'euros du budget initial 2021.

Pour illustrer mes propos, je vous livre quelques autres dépenses ponctuelles non intégrées aux urgences de déploiement. Il y a notamment le programme de développement informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du ministère et de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), pour lequel 12,4 millions d'euros complémentaires ont été prévus pour 2021. Ces dépenses ponctuelles comprennent aussi un million d'euros pour l'aide à la jeunesse et un peu moins d'un million pour le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) en raison d'un impact du SEC, ainsi que deux millions d'euros de report pour le programme prioritaire de travaux (PPT). Les PPT ayant été transformés en SACA, il a donc fallu faire une dotation particulière à ces SACA, dotation que nous avons estimée sur les dossiers rentrés et ceux qui n'étaient pas utilisés. Concernant le montant non utilisé, nous constatons qu'il y a eu un peu de retard dans certains dossiers émanant notamment du réseau libre subventionné. Nous avons donc décidé, pour une partie de la somme, d'ajouter deux millions aux SACA/PPT. De plus, dans notre logique de renforcement de la vigilance de notre gestion budgétaire, nous avons consacré un million d'euros pour compléter la dynamique de l'examen des dépenses.

En urgence, une soixantaine de millions d'euros ont été actés pour faire face à l'acquisition de matériel sanitaire, notamment de tests rapides ou d'appareils de ventilation, ainsi que 4,5 millions d'euros ont été prévus pour attribuer des écochèques au secteur non marchand, pour lequel l'accord est en cours de finalisation de négociation.

Différentes mesures sont aussi prévues pour faire face aux dépenses urgentes dans différents départements. Il s'agit, pour l'enseignement, de la remédiation prévue à la rentrée ou encore d'un complément pour le matériel numérique, notamment pour améliorer la connectivité dans les écoles. D'autres mesures sont aussi prévues dans le secteur de la culture pour les cellules de veille, l'aide à la billetterie et l'aide directe aux artistes.

D'autres mesures encore sont prévues dans les secteurs de la jeunesse et du sport. Nous examinons ces mesures lors des débats sur l'ajustement budgétaire qui auront lieu dans les différentes commissions.

Au-delà, la logique est d'utiliser de la provision des 37 millions d'euros pour couvrir le complément au Plan de relance pour l'Europe; il reste aussi la discussion sur l'impact de la TVA sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, car elle n'est pas prise charge par l'Union européenne et, par ailleurs, il faut également tenir compte de l'impact, certes moins conséquent, des ressources humaines à engager pour gérer ce plan de relance. Nous avons voulu être responsables et prévoir un provisionnement annuel de ces dépenses-là pour ne pas les abandonner au prochain gouvernement et les reléguer à la législature suivante. Même si la TVA risque de peser plutôt sur les années 2025 et 2026, nous constituons une réserve dès à présent.

Dans les dépenses récurrentes figurent divers projets liés à la culture, à l'investissement dans les écoles, notamment pour leurs infrastructures sportives, avec la Wallonie, et à l'accessibilité à l'enseignement inclusif. Différents thèmes ont été identifiés grâce à cette réorientation de crédits. Sur la base de ces différents choix et compte tenu de l'évolution de l'impact du périmètre SEC, nous arrivons à un déficit budgétaire légèrement moins important que celui prévu par le comité de monitoring. Nous serons donc légèrement au-dessus d'un milliard d'euros de déficit.

Nous nous sommes également engagés sur quelques thèmes sur lesquels nous devons absolument travailler de manière participative et dégager des budgets complémentaires, dans une logique de politique nouvelle, pour un plan concernant les jeunes de moins de 25 ans (plan «0-25»). Ce plan sera finalisé en octobre prochain et ses mesures seront inscrites au budget initial 2022. Il permettra de renforcer notre politique en matière d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de l'enseignement, de la jeunesse, des bâtiments scolaires, de l'aide à la jeunesse. Ces thèmes sont importants pour la population et, en particulier, pour les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voilà les grands axes de l'ajustement budgétaire. Tous ces mouvements auront évidemment une incidence sur notre dette. À la fin de 2020, la dette s'élevait à 8,7 milliards d'euros, avec une charge d'emprunt d'environ 170 millions d'euros. Par rapport à nos dépenses, cela reste donc marginal. Je n'emploie pas le mot «marginal» pour banaliser la chose, mais bien parce cela représente que 1,4 % de l'ensemble de nos dépenses. En 2020, le taux moyen pondéré sur les nouveaux emprunts n'était que de 0,14 %. Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu avec l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il est utile de refaire le point, car cela con-

cerne une dimension non négligeable de nos finances, mais aussi des autres entités.

Les besoins de financement pour l'année 2021 ont été estimés à 1,2 milliard d'euros, dont un peu plus de 200 millions d'euros pour les amortissements, c'est-à-dire le refinancement de ce qui arrive à échéance. Sur la base de l'ajustement, nous estimons que ce montant devrait augmenter d'une centaine de millions d'euros. Quelque 250 millions d'euros ont déjà été financés en 2021 et nous essayons d'équilibrer ce financement sur l'année, par tranche de plus ou moins un quart du financement à chaque trimestre, à un taux moyen de 0,67 %. Pour le deuxième trimestre, nous devrions avoir un *benchmark* de 500 millions d'euros, un peu comme nous l'avions fait l'année dernière au deuxième semestre.

Enfin, nous disposons toujours d'une possibilité de droit de tirage sur la ligne de la Banque du Conseil de l'Europe et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Nous avons une possibilité de tirage sur l'emprunt aux conditions de l'Union européenne via le programme SURE (*Support to mitigate unemployment risk in an emergency*). L'accord de coopération qui permet le recours à ce programme sera bientôt soumis au Parlement pour ratification. Malgré une légère remontée des taux, les conditions d'emprunt restent très favorables.

Évidemment, notre volonté est de maintenir la qualité de nos finances publiques ainsi que le pilotage de la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui porte sur le moyen terme, vu sa structure des recettes et des dépenses. Il est clair que la situation n'est pas simple. Dans ce contexte, nous avons choisi de poursuivre les aides d'urgences et les réformes structurelles. En outre, nous avons décidé de garder notre ambition en termes d'investissement. C'est extrêmement important, mais nous devons aussi renforcer l'analyse de l'efficacité de nos politiques. C'est pourquoi il est nécessaire de concrétiser l'analyse des dépenses. Ensuite, il faut continuer de surveiller la dette et avoir une stratégie de financement qui vise à profiter des opportunités de taux d'intérêt faible, tout en sécurisant notre financement à moyen et à long termes.

**M. le président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. André Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement, car vous n'étiez pas obligé de nous présenter les travaux budgétaires. N'ayant pas lu beaucoup d'articles de presse à ce sujet, je constate que notre commission avons la quasi-exclusivité de ces informations. Cela confère beaucoup de vitalité à nos débats. Néanmoins, notre difficulté d'analyse est bien réelle puisque nous découvrons les chiffres à l'instant. Lorsque nous examinerons l'ajustement, nous aurons l'opportunité d'y revenir plus en détail, une fois que nous disposerons de tous les

tableaux budgétaires. Cependant, votre exposé me donne tout de même l'occasion de réagir une première fois par rapport à ce que vous avez proposé.

Il existe au moins une certitude: les comptes de 2019. Ce mercredi, nous approuverons en séance plénière le projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2019. Durant l'ère de l'ancien ministre du Budget, André Flahaut, avant la période de la Covid-19 et dans une autre majorité, le déficit s'élevait à 568 millions d'euros. Ce montant n'est pas contestable puisque le ministre l'a mentionné lors de la clôture des comptes en 2019.

Jetons maintenant un coup d'œil au budget initial de 2020. Je n'ai toutefois pas la même méthodologie que vous, Monsieur le Ministre. D'emblée, je dois faire un petit rappel technique concernant le solde brut. Afin de calculer le solde net à financer, tout ministre du Budget ou parlementaire additionne le solde des institutions, la sous-utilisation des crédits et les corrections SEC. C'est une technique classique à laquelle je n'adhère pas. Bien qu'elle soit correcte d'un point de vue comptable, je la trouve fallacieuse quant aux besoins de financement. Ce qui est important, c'est en effet de connaître le chiffre brut, ainsi que ce qui devra être emprunté pour réaliser toutes les politiques que le gouvernement ambitionne de mener durant l'année. Si je suis cette logique, je dois approcher le besoin de financement. Finalement, il s'agit du solde brut auquel on soustrait ce qu'on ne va pas dépenser, c'est-à-dire la sous-utilisation des crédits.

Selon les règles de technique budgétaire, il faut prendre en considération le vrai chiffre, même si le SEC 2010 incite à adopter une autre approche. Toutefois, la véritable littérature budgétaire se base bel et bien sur le besoin de financement.

Au budget initial de 2020, le solde brut était de 974 millions d'euros. Si j'enlève la sous-utilisation de 134 millions d'euros, je constate un besoin de financement de 840 millions d'euros.

Considérons l'ajustement du budget et appliquons la même méthode, qui est fondamentale, car elle répond aux besoins et donc aux montants que nous devrions trouver sur les marchés financiers. La période de crise de la Covid-19 est caractérisée, pour notre Fédération, par des dépenses supplémentaires, mais surtout par des pertes de recettes. En revanche, en Région wallonne, il a plutôt fallu augmenter les dépenses. Le solde brut négatif s'élève à 2,183 milliards d'euros. Après soustraction de la sous-utilisation de crédits, soit 141,2 millions d'euros, j'obtiens un solde négatif de 2,041 milliards d'euros. Ce montant est historique!

Prenons le budget initial de 2021. Le gouvernement avait enregistré un solde brut négatif de 1,175 milliard d'euros, duquel je retire la sous-

utilisation des crédits de 141,6 millions d'euros. J'obtiens ainsi un besoin de financement de 1,033 milliard d'euros.

Pour clore l'année, vous aurez besoin de ces montants de financement. Vous devrez donc additionner 840 millions, 2,041 milliards et 1,033 milliard d'euros.

Monsieur le Ministre, cette première remarque ne se veut absolument pas désobligeante à votre égard. Elle a pour objectif de faire le point sur ce que vous demanderez, notamment au monde bancaire, pour honorer vos engagements. Le montant total actuel est largement supérieur au double de ce que notre Fédération a connu.

Par ailleurs, nous ne sommes pas seuls. Monsieur le Ministre, vous avez raison de dire que nous ne sommes entourés que d'incertitudes. Celles-ci sont, en premier lieu, liées à l'évolution de la pandémie, aux soubresauts d'interdictions d'activités, de fermetures, de licenciements. Pourrions-nous nous asseoir le 8 mai à une terrasse? Pourrions-nous nous installer dans le restaurant au début du mois de juin? Serons-nous sur la plage au mois de juillet? Nul ne le sait. Les incertitudes, ainsi que les inquiétudes à l'égard des variants brésiliens et indiens subsistent.

En deuxième lieu, personne ne peut dire quelle sera la facture, lorsque cesseront certains dispositifs fédéraux, tels que le chômage temporaire ou le droit passerelle, et les aides régionales? En outre, sur le champ de bataille de la pandémie, personne ne sait qui seront les survivants, qui seront ceux qui auront été touchés ou qui seront en faillite. D'aucuns ont annoncé une cascade de faillites. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera pas directement touchée, si ce n'est à travers l'évolution du produit intérieur brut (PIB) qui influence ses recettes selon différents paramètres. La conjoncture est incertaine et s'impose à tous.

En troisième lieu, une incertitude institutionnelle provient de l'Union européenne. Nous connaissons un terrible paradoxe. Une clause de flexibilité a été activée dans le cadre de la pandémie. C'est d'ailleurs bien dommage qu'il n'y ait pas eu une forme de flexibilité budgétaire pour les investissements de développement durable. S'il avait été possible mettre hors du solde un certain nombre d'investissements en suivant l'approche prévalant pour le budget communal, avec un budget extraordinaire ayant un impact sur le budget ordinaire, l'Europe se serait mieux portée. Cette approche statistique particulièrement aride a asséché les investissements dans un grand nombre de pays, dont le nôtre, puisque nous sommes à la traîne avec l'Allemagne dans ce domaine.

L'Union européenne affirme avoir fait preuve de flexibilité en 2021. Monsieur le Ministre, vous estimez, sans doute à raison, que cela se poursuivra encore en 2022 et d'aucuns pensent que cela continuera jusqu'en 2023. Cependant, l'Union affirme qu'il faut lier cette flexibilité à la

condition de la viabilité des finances publiques de ses différentes entités. Autrement dit, l'Union ne sera ni sourde ni aveugle face aux finances, mais elle fermera provisoirement un œil. En fonction de cette dernière analyse, il faudra que notre pays démontre sa volonté de retrouver une trajectoire budgétaire plus compatible avec le Pacte de stabilité (PSC). Aujourd'hui, il faut reconnaître que les discussions s'animent au niveau européen entre les partisans de chacune des deux lectures; la position de l'Union n'est donc pas fixée à ce jour. Permettez-moi d'anticiper et de prédire que cela sera probablement de la flexibilité mâtinée de rigueur.

Le CSF n'a pour sa part pas laissé planer l'incertitude. Dans le passé, il a beaucoup joué sur les virgules et les décimales. Aujourd'hui, la nouvelle version a une valeur indicative et nous entrons un peu dans l'illusion et la magie. La Belgique a bel et bien déposé des chiffres auprès de l'Union. Cette trajectoire est cependant indicative et n'a pas fait l'objet d'un accord politique, mais les partenaires ont bien dû s'accorder quelque peu parce qu'il a fallu soumettre un document à l'Union. À ce sujet, le CSF salue l'attitude du niveau fédéral et sa générosité par rapport aux entités fédérées, mais, à ce stade, nous ne pouvons pas dire qu'un accord existe. C'est plutôt de l'ordre de la prise d'acte.

C'est là que les choses se corsent: entre 2021 et 2022, les tendances d'un retour plus rapide et d'un retour plus lissé à l'orthodoxie se côtoient au CSF. Cependant, selon le dernier avis, il devrait y avoir, entre 2021 et 2022, une amélioration du solde à hauteur de 0,32 % du PIB et donc d'environ 1,3 milliard d'euros pour toutes les entités fédérées. Quel en sera l'impact pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Eu égard au déficit permanent que vous annoncez – 1,2 milliard d'euros entre 2021 et 2025 –, nous risquons de ne pas répondre aux attentes du CSF qui espère 300 millions d'euros de déficit, soit une différence de 900 millions. Sans être devin, je prédis que l'heure n'est pas à l'assainissement des finances recommandé par le CSF dans la droite ligne des attentes de l'Union européenne. Ce décalage par rapport aux objectifs budgétaires reste inquiétant.

Le cadre budgétaire reste marqué par les incertitudes ainsi que par les exigences européennes et leur traduction au niveau belge. Vous vous retrouverez dans une discussion homérique avec vos homologues, parce que chaque niveau de pouvoir tentera évidemment d'améliorer sa situation ou cherchera à ne pas la détériorer. La discussion ne sera certainement pas simple. L'Union européenne se satisfera-t-elle de cette trajectoire indicative très molle en termes de rigueur financière?

J'en arrive aux chiffres que vous avez proposés. Si je note une augmentation des reports de recettes entre 2020 et 2021 et une hausse des prévisions de croissance entre 2020 et 2021 de l'ordre de 1,2 %, puisque l'estimation de la croissance

passse de -7,4 % à -6,2 % pour 2020, mes espoirs sont refroidis pour 2021: alors que les observateurs s'attendaient, en octobre 2020, à une croissance de 6,5 % pour 2021, celle-ci s'est dégradée et, en avril 2021, n'est estimée plus qu'à 4,1 %, soit une détérioration de 2,4 %. Selon vous, cette détérioration de la croissance engendrera une diminution des recettes de l'ordre de 12 millions seulement. Votre chiffre m'étonne parce que, de mémoire, 1 % du PIB en Fédération Wallonie-Bruxelles représente environ 80 millions. J'ai du mal à comprendre comment, avec des mouvements en sens différents – reports positifs de recettes entre 2020 à 2021 et dégradation de la croissance attendue en 2021 –, l'impact est si limité.

Vous avez évoqué le comité de monitoring. Vous annoncez une augmentation de 160 millions d'euros sur les dépenses de traitements. Ce chiffre m'étonne! Si je ne me trompe, le comité de monitoring avait chiffré 187 millions, mais ce montant ne tenait pas compte de la décision qui est intervenue le 30 janvier et aux termes de laquelle vous avez transféré les crédits de traitements de personnel vers le fonds d'urgence. Vous avez dit vous-mêmes qu'une vingtaine de millions a été retirée dans les traitements pour arriver au montant espéré dans le fonds d'urgence. Les estimations du comité de monitoring font état d'un montant supérieur à 200 millions; or, avec les transferts que je viens de rappeler, ce montant ne se situerait qu'à 160 millions. Cela me paraît une fourchette basse!

Le comité de monitoring évoquait du reste le succès des mesures de DPPR qui avaient été prises à la rentrée: dans les conditions actuelles, certains enseignants avaient souhaité ne plus faire de rentrée scolaire. Ce succès de la DPPR a un impact conséquent sur les dépenses. S'il a fallu embaucher du personnel supplémentaire, il y a eu aussi des non-remplacements du fait des suspensions de cours à certaines périodes. Évidemment, je ne suis pas en mesure de préciser les montants. Mais j'ai quand même une hésitation sur le montant des traitements des enseignants.

Un deuxième doute concerne la sous-utilisation des crédits de l'ordre de 141,6 millions. Le comité de monitoring vous a mis en garde, en indiquant que les budgets devenaient de plus en plus serrés. Vous ne pourrez probablement pas tenir l'objectif de sous-utilisation des crédits. Le comité vous proposait de revoir à la baisse les montants prévus grâce à la sous-utilisation des crédits. Là aussi, je suis surpris: vous reconduisez le montant du budget initial. Vous me répliquerez peut-être que ce n'est jamais qu'une prévision et que vous pouvez avoir raison tout comme je peux avoir tort. Sauf que le comité de monitoring a lui-même très vite attiré votre attention sur ce point, et ce, en début d'année. Cela me semble très préoccupant!

J'en arrive aux dépenses complémentaires. Je pointerai un domaine que vous avez abordé sans

trop en dire: le secteur non marchand. Pour les accords du secteur non marchand, le gouvernement avait prévu un montant de 8 millions d'euros. Les secteurs concernés avaient qualifié ce montant de totalement inacceptable.

C'est ce que j'entends au quotidien dans ma gestion d'une dizaine de crèches; d'ailleurs, ce mercredi, toutes les crèches seront encore en grève parce qu'elles réclament une revalorisation barémique plus substantielle. La situation de la Fédération est encore plus incompréhensible vu les chiffres avancés par le gouvernement wallon qui, lui, a provisionné pratiquement 130 millions d'euros. Les 8 millions d'euros paraissent donc maigrichons, pour ne pas dire insatisfaisants. Vous n'en avez pas dit grand-chose, mais le gouvernement a apparemment pris une décision dans le cadre du conclave pour revoir les montants à la hausse. D'après certains de mes informateurs, le gouvernement aurait dégagé un montant situé entre 20 et 30 millions d'euros. Il serait utile que vous confirmiez cette information, car elle est de nature à faire retomber la réelle colère qui gronde dans certains secteurs. Aujourd'hui, les crèches ne trouvent même plus de personnel de remplacement. Bien sûr, le contexte anxigène de la Covid-19 n'y est pas étranger, tout comme le fait que les contrats sont à durée déterminée. Mais les conditions de travail sont telles que ce secteur ne jouit plus d'aucune attractivité. D'où l'importance de revoir les accords du secteur non marchand.

Vous avez annoncé un plan «0-25», de mémoire à hauteur de 170 millions d'euros. Ce plan est pluriannuel et, dès lors, n'aura pas d'impact en 2021, mais bien en 2022. Avez-vous déjà défini un montant pour cette trajectoire? Je sais que ce plan vous tient particulièrement à cœur et qu'il a tout son sens. Je compte sur vous, pour apporter plus de précisions à ce sujet.

J'ai vu qu'une «note d'orientation relative à la méthodologie à poursuivre par le gouvernement afin de traiter de quelques enjeux majeurs auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée» avait été inscrite à l'ordre du jour de réunions du gouvernement. Avec un titre pareil, le gouvernement livre le générique et l'épilogue, mais il oublie la trame. Cette note n'est pas complète, car elle n'aborde pas certains secteurs, comme la culture, l'aide à la presse, le sport... tout cela étant considéré comme à politique constante. Je viens d'entendre que cela ne sera pas le cas, puisque vous avez déjà annoncé des réinvestissements. Le ministre-président, quant à lui, a rappelé que le budget de l'enseignement représente 70 % du budget total et que le montant des subventionnements s'élèvera à 700 millions euros de subventionnements. Voilà une première pierre d'achoppement puisqu'il faudra trouver une réponse à l'arrêt de la Cour constitutionnelle! Bien sûr, vous ferez preuve d'une grande imagination pour expliquer les différences objectives et justifier les différences de financement. J'aurais aimé

savoir ce que cela représente en termes de budget puisque le ministre-président livre juste le montant de 700 millions, sans en dire davantage. Je crois savoir que l'enseignement libre catholique a bénéficié de 65 millions d'euros pour ce qui le concerne. Je pourrais évidemment transposer cette somme à l'enseignement officiel subventionné et à l'enseignement libre non confessionnel. Mais il me semble judicieux de vous entendre sur les montants précis.

Ensuite, le ministre-président évoque le Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Pacte représente probablement la plus belle promesse que l'enseignement francophone a connu depuis maintenant une trentaine d'années. Il connaît d'abord une trajectoire de dépenses avant d'évoluer progressivement vers une trajectoire d'économies. Or, si je prends le budget initial 2021, le montant affecté au Pacte est de 287 millions d'euros en 2021 et augmentera encore en 2022. Je n'ai pas entendu que le Pacte subirait des corrections à l'ajustement.

Parmi les bonnes surprises du week-end, il y a eu à la fois un accord sur le budget et sur la formation initiale des enseignants. Le gouvernement s'est emballé! Mme Glatigny reformera en profondeur le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), initié par son prédécesseur, Jean-Claude Marcourt. Ce sont de bonnes nouvelles, mais il y a tout de même des vives inquiétudes. Je laisserai Mme Greoli et Mme Schyns revenir sur le sujet. Monsieur le Ministre, vous avez dû remettre un avis sur ces projets de décret. C'est obligatoire, sinon la notification de la décision ne peut être envisagée. Il y a probablement eu également une note de l'Inspection des finances. J'aurais aimé en disposer et surtout vous entendre sur l'impact potentiel de ces décrets.

M. Jeholet a évoqué dans sa note un coût supplémentaire concernant la formation initiale des enseignants. Il allait très loin dans ses prévisions, incluant quelques décennies, en évoquant une somme comprise entre 400 à 600 millions d'euros. Vous avez analysé ce projet, Monsieur le Ministre; quel en sera l'impact dans la trajectoire actuelle? Qu'en est-il du décret «Paysage»? Il est bien plus compliqué à appréhender puisqu'il peut avoir des effets positifs, comme le raccourcissement du parcours académique des étudiants, mais aussi négatifs, comme des dépenses complémentaires découlant d'une réforme des bourses d'études.

Ces deux gros sujets ont été abordés par M. Jeholet, et vous avez dû, Monsieur le Ministre, les transformer en valeurs comptables. Quel est leur impact? Le gouvernement a-t-il pris des mesures économiques en guise de compensation? M. Jeholet annonce des synergies entre les réseaux officiels de l'enseignement. Cela vous concerne très directement puisque, quelque part, vous êtes



le patron de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Or, la note n'est pas beaucoup plus bavarde. Que faut-il en conclure d'un point de vue budgétaire? Ensuite, les synergies créées dans un même bassin de vie ont beaucoup été valorisées par M. Rudy Demotte, mais il n'a pas encore été possible d'en apprécier les acquis et les coûts budgétaires.

En ajoutant encore la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), le gouvernement entend mener un certain nombre de «réformes majeures», pour reprendre les termes du ministre-président, qui affecteront la trajectoire budgétaire d'ici 2024. J'indiquais que la différence entre votre trajectoire et celle de l'avis du Conseil supérieur des finances s'élevait à 900 millions; je dois toutefois aussi rappeler que, dès 2025, notre budget se verra amputé de 10 % des 123 millions de budgets de solidarité.

Durant cette législature, il aura donc fallu surmonter la pandémie en traitant les urgences de la manière qui s'impose. De même, il aura fallu bâtir un nouvel horizon pour l'enseignement, à travers la formation initiale des enseignants, le Pacte pour un enseignement d'excellence ou encore l'encadrement de la petite enfance. Il aura fallu procéder à la rénovation des bâtiments scolaires. Vous êtes d'ailleurs l'auteur de ce projet pour lequel je vous félicite, même si cette œuvre est inachevée: vous avez placé les fondations, mais il manque les briques et la hauteur des murs n'est pas la même suivant les réseaux d'enseignement.

Face aux remarques et critiques, il y a une réponse type de la majorité dont M. Evrard avait déjà écrit le refrain: «nous n'en sommes qu'à la première strophe, d'autres suivront...». Certes, mais si tout cela est vrai, il y aura des coupes budgétaires pour cette trajectoire.

En conclusion, Monsieur le Ministre, à combien s'élèvera la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la fin de la législature? Nos explications auront certes des points communs. Je note bien que vous cherchez à rester sous la barre des 2 %, mais il n'empêche que l'endettement sera important et personne ne peut prédire son évolution –vous avez vous-même évoqué le «frémissement des taux» – d'ici trois ou quatre ans. Il est important de présenter un «exercice-vérité» pour apprécier la viabilité de notre institution déjà menacée sur le plan politique.

Enfin, le comité de monitoring a-t-il été réinterrogé récemment, à la lumière de vos travaux, pour valider les travaux du conclave? Avez-vous par ailleurs soumis les chiffres issus de ce conclave à la cellule composée de la Communauté française et de la Région wallonne pour la consolidation voulue par les normes SEC?

Monsieur le Ministre, cette quantification relève de l'austère devoir de l'opposition – je réserve l'appréciation qualitative pour l'ajustement.

Je ne manipule les «plus» et les «moins» que pour mieux comprendre l'exercice que vous préparez. Ayant comme vous découvert les chiffres très récemment, je ne puis à ce stade poser de questions plus pointues, mais je vous promets d'être beaucoup plus précis lorsque je disposerai de l'ensemble des tableaux budgétaires.

**M. le président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'être venu faire cette présentation «à chaud», ce qui n'est pas toujours évident.

Selon vous, les modifications budgétaires de 160 millions d'euros dans l'enseignement n'étaient pas prévisibles dans le budget initial. Comment envisagez-vous de rendre ces modifications plus prévisibles à l'avenir?

Ensuite, je comprends que certaines mesures s'imposent en raison de la situation sanitaire, mais certaines données, comme celles concernant le dispositif FLA, étaient certainement déjà connues. Que pouvez-vous nous en dire?

Enfin, vous nous avez donné l'eau à la bouche avec le plan «0-25» pour 2022 et j'aurais aimé avoir un peu plus d'informations à ce sujet. Pourquoi ne pas envisager ce plan dès à présent? La jeunesse a besoin d'un tel plan dès aujourd'hui!

**M. le président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé plus tôt dans l'année, avant le conclave budgétaire, à la suite de vos déclarations dans la presse, fin février, sur les nouvelles mesures que le gouvernement allait prendre en cours de législature. Parmi ces mesures, vous dénombrez toute une série de politiques pour venir en aide aux jeunes en situation de précarité. Vous plaidez à l'époque pour une analyse des moyens utilisés pour renforcer les subsides sociaux, les aides à la réussite scolaire.

Avez-vous déjà réalisé cette analyse? Si oui, avez-vous, sur cette base, déterminé des politiques spécifiques pour combattre la précarité? Dans votre présentation d'aujourd'hui, vous avez apporté quelques réponses, en indiquant que vous avez effectivement l'intention de consacrer beaucoup de nouvelles mesures à la jeunesse en général, à travers le plan «0-25» qui sera transversal à plusieurs ministères du gouvernement. Je partage le questionnement de M. Heyvaert. Vous mentionnez le budget initial 2022 dont la discussion aura donc lieu en octobre. Or, la précarité des jeunes, qu'elle soit financière ou psychologique, elle est là depuis plusieurs mois. Qu'envisagez-vous donc dans l'immédiat?

En février, vous avez pris position sur le gel du minerval et sur l'augmentation des bourses.

Aujourd'hui, la ministre Glatigny annonce une série de projets et d'intentions. Vous parliez de 120 à 150 millions. Ce montant s'entend effectivement d'ici la fin de la législature. Avez-vous déjà des indications sur le calendrier de ces projets? Avez-vous des informations plus précises sur le coût des différentes pistes envisagées par votre gouvernement?

En complément et à la suite de ce que vous venez d'annoncer, vous évoquez des éco-chèques pour le secteur non marchand pour un montant de 4,5 millions d'euros. Ma question rejoint celle de M. Antoine. Jusqu'à présent, je savais que 8 millions d'euros allaient être alloués au secteur non marchand. Prévoyez-vous une adaptation de ce montant? La somme de 4,5 millions d'euros consacrés à des éco-chèques sur un total de 8 millions d'euros ne pourra pas répondre aux demandes du secteur, plus particulièrement à celles du secteur de la petite enfance qui va à nouveau manifester cette semaine.

La période actuelle est marquée par l'incertitude et fait apparaître de nombreux besoins concrets. Je vous invite donc, Monsieur le Ministre, à expliciter le plus précisément possible de quelle manière vous comptez répondre à tous ces besoins afin de rassurer le secteur.

Vous avez dit qu'une somme d'un million d'euros serait affectée à des dépenses non récurrentes sous forme de nouveaux moyens consacrés à l'aide à la jeunesse, alors qu'en parallèle vous mentionnez la somme de 12 millions d'euros pour l'informatisation des ministères. Je comprends bien qu'il faille procéder à cette informatisation, mais il s'agit de poser des choix et de déterminer les priorités qu'on veut se donner.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Yves Evrard (MR).** – Si je ne me trompe pas, Monsieur le Ministre, vous souhaitez que soit reporté le débat politique sur les différents programmes évoqués, notamment les 60 millions d'euros dans le cadre du fonds d'urgence, le soutien plus spécifique de 4,5 millions d'euros au secteur non marchand avec un dispositif d'éco-chèques ou encore le plan «0-25». Comme mes collègues, j'aimerais en savoir plus, mais je ne serai pas frustré si vous vous en tenez aux lignes directrices et si un débat plus détaillé a lieu ultérieurement.

Il est évident que nous sommes confrontés à de multiples incertitudes; la crise de la Covid-19 met probablement en avant des points d'interrogation encore plus importants. C'est une évolution à laquelle nous devons faire face. Je constate néanmoins que, face à un contexte difficile, qui l'était déjà hier et qui le sera encore demain, nous devons tirer la sonnette d'alarme. Nous avons tous conscience des chiffres qui doivent nous inciter à une extrême vigilance. C'est dans ce contexte que nous devons dégager des pistes d'action, ce qui n'est évidemment pas simple.

De manière plus détaillée, je souhaite d'abord vous interroger sur le fonds de 264 millions d'euros qui avait été mis en attente et qui devait être inscrit au budget initial 2021 à la suite de l'évolution des paramètres macro-économiques, censés être plus favorables qu'ils ne le sont aujourd'hui. Faute d'ajustement au niveau du budget fédéral, ces montants n'ont pas pu être inscrits lors de l'ajustement de 2020. Qu'en est-il? Quelle est votre analyse quant à ce montant qui reste important?

Les besoins de financement seront étroitement liés à l'évolution de la dette. C'est un défi qui demande notre attention. Cependant, sauf incompréhension de ma part, vous avez évoqué un montant d'un demi-million d'euros pour relancer l'analyse d'efficacité du financement des politiques, ce qui me paraît élevé. Je serais donc intéressé de connaître la justification de ce montant. Parallèlement, parmi les paramètres sur lesquels il est possible d'agir, la dynamique du «budget base zéro» (BBZ) mériterait quelques mots de votre part afin de nous assurer que vous y êtes toujours attentif. Enfin, la possibilité de mobiliser des montants disponibles grâce aux bas de laine des organismes d'intérêt public (OIP) fait-elle également l'objet d'analyses plus poussées?

**M. le président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Monsieur le Ministre, à la suite de cet ajustement plus technique, vous vous êtes engagé à réapprovisionner le fonds d'urgence; c'est ce que vous avez fait en ajoutant 60 millions d'euros aux 300 millions dégagés précédemment pour faire face aux urgences provoquées par la crise.

Par ailleurs, l'effort de 4,5 millions d'euros consenti pour le secteur non marchand se traduit par un éco-chèque d'une valeur de 250 euros pour le personnel du secteur socio-sanitaire de première ligne le plus touché par la crise. Vous avez ajouté qu'un accord était en voie de finalisation. Vous avez aussi indiqué que le gouvernement avait débloqué une enveloppe pluriannuelle avoisinant les 20 millions d'euros à l'horizon 2025 en vue de permettre la conclusion d'un nouvel accord non marchand intersectoriel. Il serait intéressant d'avoir quelques précisions sur ce point.

Malgré un déficit supérieur à ce qui a été prévu initialement, notamment en raison de la crise sanitaire, vous avez gardé le cap en investissant durablement et en bon père de famille dans les secteurs qui apportent une plus-value à la société. Nous ne voulons pas d'un retour à la normale, mais bien d'une situation meilleure que celle qui existait avant la crise. En investissant dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est ce signal que vous avez envoyé. Nous en sommes ravis! Il ne fait aucun doute que les réponses apportées par le gouvernement à cette situation inédite représentent des moyens impor-

tants à l'échelle des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avec votre gouvernement, vous avez tracé la voie en dégageant des moyens conséquents pour aider les différents services publics à faire face à la crise, qu'il s'agisse de l'aide à la jeunesse, du sport ou de l'enseignement. Vous avez multiplié les efforts pour apporter des réponses dans l'urgence. Certains ont critiqué l'appel aux pouvoirs spéciaux; à ceux-là, je répondrai qu'à un certain moment, il faut savoir ce que l'on veut.

**M. le président.** – La parole est à M. Daerden, ministre.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de votre intérêt pour cette présentation intermédiaire qui suit directement la clôture des débats du conclave budgétaire. Je n'ai donc eu l'occasion ni de faire une large communication à ce sujet, ni même de finaliser les documents à l'attention du gouvernement. Cependant, je souhaite être le plus transparent possible. C'est une nécessité lorsqu'il est question du budget, encore plus dans la situation difficile actuelle. Étant donné les incertitudes quant à l'évolution de la crise, le contexte sera probablement différent la prochaine fois que nous aborderons ces questions. Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'abstenir d'en débattre déjà aujourd'hui.

Monsieur Antoine, j'entends tous vos arguments. Je ne les qualifierais pas de pessimistes, mais il est certain qu'ils sonnent comme des alertes. Avec tout le respect que j'ai pour le CSF, cette institution établit des prévisions de retour à l'équilibre et des suggestions d'économies futures selon son propre prisme. Je ne suis pas d'accord avec sa vision des choses, mais je prends tout de même acte de ses recommandations.

Aucune entité ne s'est engagée à inverser la tendance pour parvenir à un retour à l'équilibre dès 2022. Ni le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni moi-même en tant que ministre du Budget ne nous sommes engagés en ce sens. Il ne ferait pas sens de vouloir imprimer une trajectoire de retour à l'équilibre en 2022. Nous ne devons pas, pour autant, gérer nos dépenses avec négligence. L'examen des dépenses sera renforcé et nous analyserons, au fil du temps, les dépenses de chacun de nos départements, en ajoutant des moyens complémentaires s'il y a lieu.

En outre, la flexibilité de l'Union européenne en matière budgétaire devrait se maintenir et la logique de gel des dispositifs actuels devrait également être reconduite en 2022. Dès lors, le moment est venu de s'interroger sur notre approche vis-à-vis de l'endettement. Doit-elle rester la même après la pandémie? En tout cas, il n'y a actuellement aucun consensus ni sur le rythme ni

sur la répartition des efforts à déployer dans le futur.

Le solde à financer s'élevait effectivement à deux milliards d'euros dans le budget ajusté de 2020 et à un milliard d'euros dans le budget initial de 2021. Après l'ajustement budgétaire 2021, ce solde devrait être légèrement supérieur à 1,2 milliard d'euros, comme je l'ai dit dans mon exposé introductif. D'après les prévisions du comité de monitoring, cette situation portera la dette directe à environ 13 ou 14 milliards d'euros à la fin de l'année 2024. Cependant, la situation et les chiffres évoluent tous les trois mois et il est difficile de faire des prévisions exactes quant à l'état des lieux dans plusieurs années. J'espère que la croissance repartira à la hausse et que nos recettes progresseront, pour donner un souffle nouveau à notre entité!

Si la dette s'élève effectivement à 13 ou 14 milliards d'euros, cela correspondrait à environ 120 % ou 125 % de nos recettes. C'est beaucoup, mais c'est mieux que la Région wallonne et l'État fédéral. Pour ce dernier, le montant de la dette équivaut à 200 % des recettes. Nous devons donc gérer notre dette avec vigilance et prudence, comme nous le faisons actuellement grâce à un contrôle permanent et à des balises précises. Saluons également le travail de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des différents experts qui nous entourent.

L'endettement représente aujourd'hui une charge largement inférieure à 2 % de nos dépenses, et ce taux devrait rester stable jusqu'à la fin de la législature. Monsieur Antoine, vous considérez la situation des finances publiques de la Fédération avec une forme de catastrophisme, et vous n'êtes pas le seul. Ce point de vue n'est pas salutaire pour la Fédération, car il pourrait influencer ceux qui nous délivrent notre notation, comme l'agence Moody's. J'essaie en permanence de les rassurer en soulignant que nous sommes moins mauvais que les autres, que nous maîtrisons la situation et qu'ils doivent nous faire confiance.

**M. André Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, vous tuez le médecin qui vous donne le diagnostic, en ne voulant pas entendre ce qu'il dit. Vous me faites penser à un de mes anciens voisins qui, lorsqu'il recevait sa lettre d'impôts, la mettait sous la cheminée. Il ne l'ouvrait pas, comme cela il ne devait rien à l'État. Mais les compteurs tournent malgré tout...

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Cela conclut l'approche macro-économique des finances publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'être attentifs conscients des réalités et de faire évoluer le prisme de l'analyse au niveau européen en tenant compte du contexte actuel. Tâchons de gérer nos dépenses et notre

endettement avec vigilance, sachant que la maîtrise de nos recettes est beaucoup plus faible. À ce sujet, nous avons déjà évoqué ensemble les quelques éléments sur lesquels nous pouvons exercer une influence.

Monsieur Antoine, vous vous dites surpris de la diminution des recettes de 12 %. En réalité, la diminution des recettes de la loi spéciale de financement s'élève à 33 % puisque d'autres recettes propres influencent la diminution générale des recettes.

Les 187 millions d'euros correspondent à une estimation établie au début de l'année 2021. Une seconde estimation a eu lieu au début du mois d'avril; les 187 millions de départ sont ainsi tombés à 170 millions.

Le montant de 160 millions tient compte d'une correction de l'impact du dispositif FLA par des mesures qui entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre et qui devraient nous faire gagner 10 millions d'euros. L'impact final sur les allocations budgétaires «Traitements» s'élève donc à 160 millions d'euros.

**M. André Antoine (cdH).** – Qu'en est-il du transfert sur le fonds d'urgence? Le 31 janvier, vous avez retiré des crédits.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Au niveau du fonds d'urgence, une partie des mesures de l'urgence ont été prises sur les AB «Traitements».

**M. André Antoine (cdH).** – Il n'y a donc pas eu de transfert budgétaire; il s'agit uniquement de l'imputation des dépenses.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – C'est exact! Je poursuis!

Le secteur non marchand est un élément important, même si je n'en suis pas directement responsable puisque c'est le ministre-président qui est en première ligne pour les négociations transversales. Ensuite, chaque secteur négocie avec le ministre compétent; en l'occurrence, il s'agit des ministres Glatigny et Linard.

Cette négociation avec le secteur non marchand comporte trois axes. Tout d'abord, il y a l'utilisation des 8 millions d'euros dans une approche sectorielle. Vient ensuite la réponse à la demande de «primes» sous forme d'éco-chèques, liés à l'investissement de personnel en contact direct avec la crise de la Covid-19, grâce à ce montant de 4,5 millions d'euros. Enfin, il y a la revalorisation barémique. Les chiffres qui circulent actuellement, tout en sachant que les négociations doivent se poursuivre, font état de 20 ou

25 millions d'euros à l'horizon de la législature. L'impact lié à cet aspect serait nul en 2021. Nous n'avons donc rien à ajouter ici.

Quant aux enjeux majeurs, je vois que vous êtes bien informé puisque vous êtes en possession du contenu de la note, qui n'est pourtant pas publique. Il existe de nombreux enjeux majeurs, mais ceux évoqués ici sont essentiellement orientés sur le thème de l'enseignement. Parmi ceux-ci figure la réponse à donner à l'arrêt de la Cour constitutionnelle par rapport au «fameux» article 18 du décret de la Communauté française du 12 juillet 2001 visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire (décret «de la Saint-Boniface»). Je ne suis pas en mesure de vous dire quelle sera notre réponse. La ministre Désir et moi-même avons pris un engagement, notamment pour les volets budgétaires. Je dois faire des propositions, savoir comment répondre, selon quel timing...

**M. André Antoine (cdH).** – Si vous deviez tout payer, quel montant cela représenterait-il?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les chiffres ne sont pas disponibles à ce stade.

**M. André Antoine (cdH).** – Je n'en crois rien! C'est la première fois que vous ne révélez pas un chiffre!

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il y a deux manières de répondre; le calcul précis dépendra de la méthode choisie. Il suffit de supprimer l'article 18 pour obtenir un gain budgétaire!

**M. André Antoine (cdH).** – À l'extrême, c'est la proposition du PTB: vous supprimez tous les réseaux pour n'avoir plus que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Là, vous allez voir! C'est l'autre extrême.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Cette possibilité reste très théorique.

**M. André Antoine (cdH).** – C'est politique. Il y a au moins une formation qui le défend. Je dispose moi-même de l'un ou l'autre chiffre. J'ai pensé qu'il serait utile de les partager.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il serait prématuré, en tout cas, que le ministre du Budget s'aventure sur ce terrain. (*Rires*)

Voilà qui conclut cet aspect relatif aux 75 % et, *a fortiori*, aux 90 % de dotations forfaitaires.

Quant aux synergies entre réseaux, une réflexion sera menée par rapport au tronc commun et aux concurrences, parfois en termes d'options, mais également par rapport aux bâtiments et au partage des infrastructures. Il conviendra de travailler sur tous ces thèmes.

Parmi les conséquences budgétaires de la réforme de la formation initiale des enseignants, le coût pour les prochaines années est estimé à un montant entre 40 et 50 millions d'euros. En fonction des modalités qui seront adoptées par le Parlement, il faudra calculer ce que cela coûtera, notamment pour les exercices restants jusqu'à la fin de cette législature. Le comité de monitoring a tenu compte, dans ses projections, d'enveloppes à cet égard.

**M. André Antoine (cdH).** – Dois-je comprendre que seul le coût de la formation est concerné?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Tout à fait. Vient ensuite un deuxième volet.

Celui-ci concerne le barème et doit encore faire l'objet de négociations. Au moment où le texte de base du ministre Marcourt a été adopté, le montant de quelque 400 millions d'euros sur une période de 40 ans avait été évoqué. J'ai le sentiment que ce montant reste d'actualité. Imaginez 400 millions d'euros d'ici 40 ans! Les montants réinjectés du budget initial au budget ajusté et inversement sont marginaux en termes annuels. Quant au budget nécessaire pour la modification du décret «Paysage», il est impossible à quantifier. Souvenons-nous qu'il s'agit d'enveloppes fermées.

Monsieur Heyvaert, votre remarque sur les AB «Traitements» est très pertinente. La première fois que j'ai été informé du montant de 187 millions d'euros, je me suis demandé comment il était possible qu'un tel montant n'ait pas été prévu au budget initial. Cependant, le contexte actuel est très particulier. La crise sanitaire influence le fonctionnement des écoles: il faut appliquer des normes d'encadrement, parfois fermer les écoles, parfois non, effectuer des remplacements prématurés, etc. Dans une telle situation, je comprends que certaines dépenses n'aient pas été définies avec une parfaite précision, mais cela reste nécessaire! J'ai donc demandé qu'un groupe de travail restreint soit créé pour améliorer la prévisibilité à moyen terme.

L'estimation et les éléments tels que la dérive barémique doivent être anticipés et intégrés. Ceci vaut pour l'enseignement, mais aussi, de manière générale, pour les différentes décisions prises par le gouvernement. Nous avons essayé

d'améliorer la méthode de calcul des impacts et du suivi de ces derniers.

En ce qui concerne le plan «0-25», nous savons qu'il est nécessaire d'injecter des moyens nouveaux dans certains secteurs. Pour ce qui est de l'investissement dans l'infrastructure, que je prône et que je prépare notamment en faveur des bâtiments scolaires, nous avons prévu une provision pour investissement avec effet de levier, avec le plan de relance, la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), qui va nous aider.

Il faut aussi investir dans le capital humain, dans une série de secteurs, surtout dans la tranche d'âge de 0 à 25 ans. Les différents ministres concernés y travaillent. Cela nécessite d'adopter des textes au Parlement, de finaliser des contrats de gestion, etc. Ce n'est pas pour autant que rien n'a été fait dans le cadre du fonds d'urgence et de redéploiement. Que du contraire! Par exemple, les subsides sociaux des étudiants ont fait l'objet de quatre tranches de plus de 2 millions d'euros chacune. La précarité étudiante est prise en compte, peut-être insuffisamment, mais elle fait partie de nos priorités. Des montants ont déjà été liquidés, sont partiellement utilisés et restent en partie disponibles pour la rentrée de septembre 2021. Il faudra non seulement analyser l'ampleur des besoins, mais aussi les mécanismes d'utilisation de ces subsides sociaux. La ministre de l'Enseignement supérieur et moi-même avons également évoqué les aides à la réussite, car c'est l'une des préoccupations communes des membres du gouvernement. Une partie des politiques nouvelles prévues dans le budget initial concerne le refinancement de l'enseignement supérieur. L'aide à la réussite est évidemment une dimension que nous souhaitons renforcer. Nous avons d'ailleurs voulu que cette dimension soit clairement inscrite dans les objectifs du gouvernement et de la ministre, dans le cadre de la modification du décret «Paysage» relative au parcours de l'étudiant. Cet élément nous paraît important. En effet, il ne suffit pas de recalibrer le nombre de crédits à réussir et définir le moment où cette réussite doit intervenir pour garantir la finançabilité des étudiants, il faut aussi faire en sorte que les étudiants soient accompagnés, surtout dans les premières années, pour qu'ils entrent dans la dynamique de réussite. En effet, les étudiants n'entrent pas à l'université sur un pied d'égalité: ils n'ont pas eu le même parcours dans l'enseignement secondaire et n'ont pas les mêmes facilités sociales. Certains doivent donc être aidés; c'est pour cette raison que nous apportons une attention particulière aux aides à la réussite.

Il serait peut-être intéressant d'établir un tableau de synthèse reprenant toutes les lignes et tous les chapitres de notre fonds d'urgence, ainsi que les aides dégagées en direct dans le fonds d'urgence ou au travers des AB «Traitements», pour avoir une vision globale des moyens consacrés à l'urgence et au redéploiement, qui dépass-

sent les 300 millions d'euros. Une partie de ce montant est consacrée à l'aide à la jeunesse. Lorsque j'ai évoqué l'ajout d'un million, c'est un million parmi tant d'autres. Il s'agit parfois d'ajustements de crédits budgétaires sous-estimés. Je vous ferai parvenir ce tableau de synthèse, département par département, qui tient intégralement compte des besoins des secteurs.

Les 264 millions d'euros prévus deviennent 360 millions euros. Je ne sais pas si cela apparaissait tel quel dans le tableau que j'ai présenté au début de la présente réunion. Dans les recettes prévues dans le budget ajusté de 2021, une partie provient du rattrapage d'un sous-versement en 2020. Puisque la décroissance est moins grande que prévu, le glissement ne représente pas 264 millions, mais 360.

**M. le président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. André Antoine (cdH).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de nous avoir communiqué tous les chiffres connus à ce jour, à une exception près – et elle est de taille! Comme vous, moi et d'autres sommes persuadés que ces chiffres évolueront encore. Il s'agit d'un instantané et vous comprendrez que cet échange se veut aussi serein.

Vous me qualifiez de pessimiste, mais j'estime que l'horizon de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste relativement sombre: notre entité n'a pas de capacité fiscale, la solidarité avec les Régions n'existe plus, toute demande à l'égard du niveau fédéral ne serait pas reçue très favorablement, un certain nombre de coefficients sont en détérioration – que ce soit le coefficient d'adaptation démographique qui vaut pour les deux Communautés ou la «clé élèves» – et nos secteurs ont des besoins de budgets considérables. Si vous mettez tout cela dans la même équation et que vous saupoudrez le tout d'une pandémie, je ne vois pas de raison d'être optimiste. Nous devons être lucides!

Tout à l'heure, vous vous en preniez avec un brin d'humour au messenger de la mauvaise nouvelle. Cela supprime peut-être le messenger, mais pas la mauvaise nouvelle. Nous n'avons pas ici un clair-obscur, mais un obscur très clair. Le côté sombre est manifeste!

Il y a deux manières d'appréhender les choses. On peut envisager l'horizon 2024 et s'arrêter. C'est votre théorie, Monsieur le Ministre, qui consiste à dire en gros: «tant que j'arrive en 2024... Il faut laisser un peu de travail pour les autres». Vous paraphrasez ainsi une éminente personnalité du PS, Anne Poutrain, qui disait: «Ne réglez pas en une fois tous les problèmes qui vont se poser; contentez-vous de cette législature.» Monsieur le Ministre, vous avez fait vôtre cette maxime de Mme Poutrain qui consiste à ne surtout pas regarder pas au-delà de 2024, car après cette échéance, nul ne sait où il sera.

Si je comprends que vous vous mesuriez à 2024, pour celles et ceux qui portent un intérêt pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les compétences qu'elle gère, vous ne m'en voudrez pas d'essayer de voir ce que nous réserve 2025 qui sera une année décisive, y compris sur la consistance de notre Fédération.

Compte tenu des taux d'intérêt actuels, étant donné que les analystes de Moody's ne lisent jamais mes propos et qu'ils regardent de très loin les comptes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, étant donné que la Fédération est dans le sac à dos du pouvoir fédéral, étant donné que la revue des dépenses (*Spending review*) est le nouveau tube de l'année, vous parviendrez à faire avaler la pilule à tout le monde. C'est possible! C'est un calcul à court terme! Mais je remarque en Région wallonne que la fabuleuse opération BBZ se solde par 40 millions. Et encore. Les différents secteurs qui ont produit ces «économies» en ont déjà repris une grande partie puisque ce sont les secteurs qui ont produit les économies qui en ont été les bénéficiaires. Sur la masse de ce screening, il faut bien reconnaître que le résultat est très faible. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cet exercice sera encore plus compliqué, car le niveau de consommation s'est encore rapproché des 100 % et la souplesse budgétaire est limitée: pour ainsi dire, il n'y a pas de besoin d'un ministre du budget et des recettes, car ces dernières n'existent pratiquement pas. Il faut juste un ministre des dépenses qui seront couvertes par des emprunts. Et il faut aussi des arbitrages, car si l'on devait suivre les demandes de tous vos collègues ministres, on n'en sortirait pas.

Si je ne vous fais pas grief de cette vision à court terme, il s'agit cependant de la situer sur le calendrier!

Ensuite, vous dites avoir beaucoup de respect pour le CSF, mais que cela ne va pas vous influencer pour autant. Vous avez raison, sauf si un niveau de pouvoir reprend à son compte tout ou partie de nos recommandations. Pour le dire autrement, Monsieur le Ministre, tant que l'État fédéral ne s'intéresse pas trop à votre situation budgétaire, enlisé qu'il est lui-même dans ses propres difficultés, vous ne risquez rien. Mais lorsque vous serez appelé à définir une trajectoire belge – ce qui n'a jamais été votre cas –, les choses seront beaucoup plus compliquées. Car quand on tire la couverture vers la gauche, on découvre la droite, et vice versa.

Aujourd'hui, vous ne m'en voudrez pas de dire qu'il n'y a plus de pilotage concerté du budget en Belgique. C'est une simple «prise d'acte» et, quelque part, on transmet des chiffres à l'Union européenne en espérant qu'elle ne donne pas de suites au PSC. Vous aurez encore de la flexibilité en 2022 et une certaine tolérance en 2023, mais de là à affirmer que le PSC est mort, c'est une erreur que je ne commettrais pas. Dès lors, les vieux démons européens se réveille-

ront à l'horizon 2024, soit une année facile pour un ministre du Budget puisqu'il n'est en général plus là pour y répondre et que la majorité n'est plus la même, elle non plus. Vous dites que vous ne le prenez pas pour argent comptant. J'espère qu'il en sera ainsi. Reconnaissez cependant avec moi qu'il y a encore une hypothèque européenne ou belge.

Concernant la dette, vous avez repris la dette directe et non pas la dette indirecte, auquel cas vous devriez ajouter – de mémoire – entre 1,8 et 1,9 milliard d'euros pour avoir la totalité de l'exposition de l'endettement. Je relisais récemment les rapports du Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) rédigés avant la période de la Covid-19. À ce moment, c'était le paradis! Or, les montants qui vous concernaient n'étaient quand même pas négligeables, puisqu'ils se situaient déjà à plus de 12 milliards d'euros. Évidemment, ces 12 milliards d'euros intégraient la formation initiale et le Pacte pour un enseignement d'excellence. Néanmoins, si j'y ajoute la dérégulation et les pertes de recettes liées à la Covid-19, ainsi que la dette indirecte, vous ne serez pas loin des 17 milliards au terme de la présente législation.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos précisions grâce auxquelles j'ai à présent mieux compris le problème de l'alimentation du fonds d'urgence qui ne l'est qu'en imputation et non pas par transferts financiers. Puisqu'un SACA avait été créé, je croyais naïvement que les montants étaient transférés, mais ce n'est pas le cas. Vous avez le mérite d'avoir dissipé mes doutes par rapport à votre approche.

Il n'empêche que nous sommes toujours dans une prévision avec, à la rentrée, des mesures de Mme Désir à hauteur de 10 millions d'euros, sur quatre mois. En effet, si j'ai bien compris, les dépenses ne s'étaleront que sur quatre mois: septembre, octobre, novembre, décembre. Il s'agit donc de mesures qui pèseront d'une manière ou d'une autre parce qu'on atteindra les 30 à 40 millions d'euros en année pleine, si je compte bien. Mais je reviendrai sur la question pour voir la véracité de ces mesures et leur impact.

En ce qui concerne les accords du secteur non marchand, votre annonce, même si elle est sincère, consistant à dire qu'il n'y aura aucune révision barémique cette année ne va pas réjouir le secteur. Avec les 8 millions escomptés et les 4,5 millions de chèques, vous êtes quand même très loin, Monsieur le Ministre, des espérances raisonnables que le secteur entretient. Je crains que la fronde ne se poursuive, d'autant que les travailleurs de ce secteur comparent ce qu'ils recevraient en Wallonie par rapport à la Fédération s'ils faisaient partie de secteurs voisins. C'est cette différence qui sème évidemment la colère et le mécontentement!

Pour être tout à fait honnête, j'ai donc le sentiment que cet élément devra être retravaillé, parce que la pression sera très forte en vue d'une amorce de la revalorisation barémique en Fédération Wallonie-Bruxelles dès cette année.

Vous n'avez pas abordé la sous-utilisation des crédits. J'essaie toujours de repérer les éléments sur lesquels vous ne revenez pas. C'est ce que je qualifie de phénomène de l'évitement: «pas dit, pas pris». Le comité de monitoring avait relevé que la sous-utilisation des crédits était de 105 millions en 2020 là où vous en aviez prévu 141. Par conséquent, il y avait une perte de 35 millions d'euros, qu'il supputait devoir constater en 2021. Bien entendu, c'est une supputation, une projection. Je crains néanmoins que la sous-utilisation des crédits ne me paraisse trop ambitieuse par rapport au constat qu'a relevé, à juste titre, le comité de monitoring. L'avenir nous le dira.

En ce qui concerne les grandes réformes, notamment la formation initiale, le budget prévoit un crédit de 40 à 50 millions d'euros qu'il faudra appliquer en fonction du développement de la réforme. La réforme n'aura probablement pas d'impact au niveau des barèmes durant cette législature. En effet, Monsieur le Président, le gouvernement avait déjà différé d'une année la réforme.

Quant au décret «Paysage», j'ai relevé la formule du ministre qui a parlé de «cette enveloppe fermée». Le gouvernement ne va donc pas desserrer la boucle de la ceinture. D'aucuns imaginaient qu'un refinancement soit possible ou qu'il y aurait des possibilités nouvelles.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il y a des enveloppes de refinancement de l'enseignement supérieur.

**M. André Antoine (cdH)**. – C'est exact, mais ces sommes sont destinées aux étudiants et au volet social.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Non, il y a le refinancement de l'enseignement supérieur!

**M. André Antoine (cdH)**. – Oui, il y avait 5 millions d'euros à un moment donné!

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Oui, il y avait 5 millions en 2020. En 2021, nous avons ajouté 12 millions. C'est un processus qui se poursuivra d'exercice budgétaire en exercice budgétaire.

Le plan «0-25» prévoit une trajectoire de re-financement de l'enseignement supérieur, au-delà de l'aspect des subsides sociaux: impact du gel du minerval et autres mesures.

**M. André Antoine (cdH).** – Votre enveloppe fermée n'en est pas vraiment une. C'est une enveloppe qui consolide les acquis obtenus aujourd'hui et qui pourrait encore évoluer. Elle est donc un peu plus dynamique que fermée. Tout dépendra bien sûr de la trajectoire de votre plan «0-25». C'est là que se trouvera la réponse que je n'ai pas eue. Je ne peux donc pas supputer ce qu'il en sera.

Au niveau des recettes toujours, vous n'avez rien acté pour la «clé élèves» et pour le coefficient d'adaptation démographique. Or, ces coefficients ne sont pas bons. Je verrai ce qu'il en sera au bout du compte définitivement, notamment pour 2022, mais cela reste encore une question particulièrement préoccupante.

Mon dernier point, Monsieur le Ministre, concerne votre seule non-réponse. Il y a des réponses que je peux partager ou pas, mais ce sont tout de même des réponses pour lesquelles je vous remercie. Vous n'avez cependant pas répondu à la question relative au coût de l'alignement. Si je compte 75 % pour le réseau libre et pour son impact dans l'officiel subventionné, plus la part plus modeste du libre non confessionnel, je ne dois pas être loin des 100 millions. Si je grimpe à 90 % comme les Flamands, il faut alors ajouter 20 % de cette somme. À mon avis, nous ne devons pas être très loin des montants que je viens de vous indiquer.

Monsieur le Président, je sais que vous défendez l'officiel subventionné, je le défends aussi; mais je défends peu plus le libre subventionné. Là au moins, nous pouvons peut faire cause commune. J'attendrai de voir quel sera l'impact de réinvestissement progressif de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce terrain, ou bien quelles seront les explications juridiques donnée, compte tenu, comme pour les bâtiments scolaires, de l'avis du Conseil d'État, d'une part et, le cas échéant, d'un contentieux à la Cour constitutionnelle par la suite.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Les chiffres m'amènent parfois à être bavards, surtout lorsque je ne dispose pas de tous les tableaux. Je vous en présente mes excuses. Mais sachez bien que c'est tout l'intérêt que je porte à cette matière et ce n'est pas simple parce que je n'ai pas les moyens de l'administration du cabinet. C'est un peu comme une partie dans laquelle les deux équipes ne disposent pas des mêmes effectifs.

**M. le président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – En ce qui concerne les prévisions, je suis satisfait de la création de ce groupe de travail. En effet, dans le pas-

sé, les réformes non budgétisées étaient l'apanage de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important que toute décision soit budgétisée à long terme, ce qui n'a pas toujours été le cas auparavant.

Monsieur le Ministre, je prends également bonne note de vos réponses sur le plan «0-25». Il est important de distinguer le budget dédié à la gestion de la crise actuelle de celui du plan «0-25», qui propose une solution structurelle pour l'avenir de nos enfants. Tout le monde s'accorde à dire que la jeunesse est aux abois au niveau de la santé mentale, de l'accessibilité à l'école ou des difficultés sociales, mais il n'existe aucune solution coordonnée pour la jeunesse. Différents niveaux de pouvoir ont pourtant plaidé pour la création d'un grand plan «Jeunesse». La Fédération Wallonie-Bruxelles doit apporter une réponse coordonnée aux difficultés auxquelles fait face la jeunesse, et ce, de manière structurelle, en assurant un accompagnement de la naissance jusqu'à ce que les jeunes aient atteint l'âge de 25 ans.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Nous sommes effectivement dans un entre-deux. Vous éclairez certes la situation, mais nous ne disposons pas encore de tous les chiffres et plans détaillés. Il sera très important de nous tenir informés de l'avancement de ces plans, notamment celui que vous prévoyez pour répondre aux demandes de la jeunesse: le plan «0-25». À quoi ressemblera ce plan? Quel choix allez-vous poser?

En matière de gestion de crise, force est de constater que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas à la hauteur. Bien que vous annonciez un plan «0-25» à partir de l'année prochaine, quelles sont vos possibilités actuelles pour répondre aux demandes des jeunes? Les solutions proposées sont insuffisantes! Pour prendre l'exemple de l'enseignement supérieur, les étudiants en difficultés financières n'ont reçu que 180 euros durant les treize mois de crise, soit moins de 15 euros par mois. Ce montant est relativement faible compte tenu de l'ampleur de leurs besoins. Dès à présent, vous devez prendre des décisions ad hoc dans le cadre de l'ajustement du budget, sans oublier les différentes réformes annoncées. Nous allons y rester extrêmement attentifs.

**M. le président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Monsieur le Ministre, vous vous êtes imposé cet exercice facultatif, ce qui démontre à la fois votre volonté de transparence et votre dynamisme. Une chose est sûre: quelles que soient les réponses que vous apporterez, le PTB, au mieux, s'abstiendra et, au pire, votera contre. Comment ne pas s'en attrister?

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.



– *L’heure des questions et interpellations est suspendue à 17h25 et reprise à 17h30.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

## 2 Questions orales (article 82 du règlement)

**2.1 Question de M. Charles Gardier à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Bilan de la campagne de lutte contre le racisme»**

**2.2 Question de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Campagne de sensibilisation “Le racisme ne mène nulle part”»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Charles Gardier (MR).** – Chaque occurrence d’un phénomène de discrimination raciale enregistré en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le reste du monde peut servir de rétroacte à ma question du jour. Aussi ai-je relevé avec grand intérêt votre mobilisation en faveur de la lutte contre le racisme. Consécutivement à ma question d’actualité en séance plénière, le 24 mars dernier, pourriez-vous faire un premier bilan de la campagne de lutte contre le racisme, lancée à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale, le 21 mars dernier? Intitulée «Le racisme ne mène nulle part», et financée à hauteur de 200 000 euros, cette campagne était surtout axée sur le public des 15-35 ans. Elle prévoyait des actions menées sur les réseaux sociaux et dans les médias radiotélévisés, ainsi que des actions symboliques dans l’espace public.

Monsieur le Ministre, je salue avec bienveillance votre contribution dans ce cadre, puisque vous avez fait renommer l’Impasse de l’Ange en Cité ardente en «Impasse des préjugés racistes». La campagne a-t-elle atteint les objectifs escomptés? Depuis nos échanges en mars dernier, peut-on se réjouir d’avancées quant à l’élaboration d’un plan d’action interfédéral de lutte contre le racisme? Une date a-t-elle été fixée pour l’organisation d’une prochaine conférence interministérielle (CIM) sur le sujet? Que pouvez-vous nous dire au sujet des groupes de travail consacrés

à la lutte contre le racisme et placés sous le patronage de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une date butoir leur a-t-elle été fixée pour la présentation des résultats de leurs travaux?

**M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, le 21 mars dernier, à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale, vous avez lancé une grande campagne de sensibilisation et de lutte contre le racisme intitulée «Le racisme ne mène nulle part». Dans le cadre de la présentation de cette campagne, la Fédération Wallonie-Bruxelles rappelait que celle-ci «a pour objectif de démontrer que le racisme est néfaste à la société dans son ensemble et qu’il n’a jamais généré aucune solution, mais plutôt l’injustice, la souffrance et le conflit». La campagne vise en outre à déconstruire des préjugés et à toucher plus particulièrement un public de 15-35 ans «ambivalent», qui n’est ni convaincu par la richesse de la diversité, ni ouvertement raciste.

Après plus d’un mois et demi de campagne, quels sont les premiers retours? Quelle évaluation faites-vous de ces résultats? Qu’est-ce qui motive le choix de ce public cible en termes d’impact dans cette lutte? La présentation du projet indique que «la Fédération Wallonie-Bruxelles entend donner la priorité en 2021 à la lutte contre le racisme et les discriminations, tant au niveau structurel que sur le terrain.» En dehors de cette campagne, comment cela va-t-il se décliner pour contribuer à résoudre la dimension structurelle du phénomène? Enfin, en termes d’efficacité, qu’est-ce qui a motivé le choix du slogan au regard du public cible choisi?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je souhaite vous rappeler une chose importante, Messieurs les Députés: nous ne sommes qu’aux prémices d’une campagne qui s’étalera sur une période de deux ans. Toutes les actions prévues n’ont donc pas encore été mises en œuvre. Le volet numérique de cette campagne prévoit diverses mesures qui s’étaleront tout au long de la campagne, au moins jusqu’au mois de septembre 2022. Les actions seront également orientées vers les écoles, les centres sportifs et organismes du secteur culturel dès que la situation sanitaire le permettra. Une évaluation quantitative et qualitative est également à l’ordre du jour, en fin de processus.

Depuis son lancement, cette campagne a été largement diffusée et a déjà atteint partiellement sa cible. En social média-marketing, nous recensons plus de 3 millions d’impressions sur Google, Instagram et Facebook. Plus de 700 000 personnes ont été touchées sur ces mêmes médias. Les cibles les plus touchées sur les réseaux sociaux sont les 18-34 ans, soit la tranche d’âge visée. En ce qui concerne les témoignages, certaines vidéos ont

touché davantage de monde, probablement parce que les spots en question débutent par un message un peu plus direct. Je pense ici notamment aux récits d'Yvan et de Leila. Évoquons encore toutes les personnes touchées par les médias tels que la RTBF. Je ne dispose cependant pas encore des chiffres exacts en la matière.

En conclusion, force est de constater que cette campagne a déjà atteint certains objectifs relatifs à la visibilité, mais encore faut-il qu'elle porte ses fruits. Comme pour toute campagne de sensibilisation, l'effet escompté est plus difficile à mesurer, plus encore après seulement un mois et demi de diffusion. Pour rappel, cette campagne vise à provoquer une prise de conscience individuelle sur les conséquences liées aux préjugés racistes qui peuvent être véhiculés, parfois même inconsciemment. Ces campagnes invitant aux changements de comportements impliquent des changements conséquents sur le long terme.

La campagne de lutte contre le racisme a pour vocation de toucher un large public et, plus particulièrement, de bousculer des préjugés partagés par des femmes et des hommes peu ouverts à la diversité, qui portent un regard biaisé sur les groupes «racisés», sans pour autant souhaiter leur discrimination ou exprimer de la haine envers eux. La campagne vise en priorité toute personne de plus de 15 ans, quelle que soit son identité ou sa classe sociale, encline à se fermer à la diversité et à véhiculer les préjugés racistes par peur, incompréhension ou pour toute autre raison.

Ces personnes ambivalentes sont directement concernées par les préjugés racistes. Un public profondément raciste ne se sentira pas concerné par la campagne «Le racisme ne mène nulle part». Nous cherchons donc à atteindre les citoyens qui, consciemment ou non, peuvent contribuer à la diffusion de préjugés racistes. Nous voulons leur faire prendre conscience des conséquences de ce type de propos. Nous visons les jeunes en particulier, car ils représentent l'avenir. Ce sont eux qui peuvent incarner le changement et permettre de faire bouger les lignes au sein de notre société. Le slogan d'une campagne, c'est le message que nous voulons que les gens retiennent à son issue. En l'occurrence, nous désirons rappeler que les préjugés racistes et le racisme en général n'ont jamais rien apporté, pas plus aux personnes qui en sont victimes qu'à leurs auteurs et responsables. Je vous invite à participer activement à la lutte contre le racisme en soutenant cette campagne et en y prenant part avec vos proches. N'hésitez pas à mettre des «J'aime» sur la page Facebook, à en partager les vidéos.

Aucune date n'a encore été fixée pour l'organisation d'une prochaine CIM. Dans le cadre de la préparation du Plan national de lutte contre le racisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles pilote deux groupes de travail (GT) thématiques, l'un dédié à l'enseignement et l'autre au sport. Les travaux de ces deux GT sont en cours, parallèle-

ment à ceux des GT thématiques conduits par les autres entités. Ils ont débuté à la mi-mars et devraient se terminer à la fin du mois de mai, bien qu'aucune date butoir n'ait été fixée. Il s'agit d'un travail de co-construction qui requiert de nombreux échanges entre les partenaires concernés. Nous pouvons d'ores et déjà espérer que les objectifs fixés et les mesures proposées contribuent à apporter des solutions à la dimension structurelle du phénomène.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète. Je me réjouis d'entendre qu'à l'issue d'un mois et demi de campagne, les premiers résultats sont plus qu'encourageants. Nous pourrions juger de l'efficacité de cette dernière à son issue, après deux années de sensibilisation, ainsi que de la qualité du message qui aura été transmis. Pour nous, prendre conscience que les préjugés racistes et le racisme n'amènent rien de positif est primordial. Ils n'ont absolument pas leur place dans notre société et cette campagne, ainsi que toute autre action destinée à les combattre sont les bienvenues dans ce cadre. Mon groupe et moi-même nous enquerons des suites qui seront données à cette campagne et de la manière dont elle se déroulera dans la continuité. Comptez sur nous pour être à vos côtés et transmettre ce message au maximum.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, votre réponse est aussi utile qu'importante en ce qu'elle me permet, ainsi qu'aux experts qui suivent de près la question du racisme, de comprendre la stratégie qui se cache derrière le slogan. Instagram a un public cible: les jeunes. Lorsque les gens qui ne font pas partie de ce public cible entendent le slogan à la radio, ils ne comprennent pas toujours cette stratégie. Par ailleurs, certains acteurs n'ont pas compris le choix du slogan au regard des objectifs de la campagne. C'est pourquoi il était extrêmement important que vous nous l'expliquiez.

Je rejoins mon collègue sur le fait qu'on ne peut pas prévoir l'impact que la campagne aura sur les gens. Néanmoins, le fait qu'elle ait d'ores et déjà touché autant de monde est positif. En outre, je suis heureux que celle-ci s'étale sur une période de deux ans au cours desquels il nous faudra organiser des débats et faire de la pédagogie. Selon moi, le site internet de la campagne devrait renvoyer à une série d'études permettant de comprendre l'ampleur du problème. De brillants chercheurs proposent aussi des alternatives qui pourraient être incluses dans la campagne, que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles.

Le site fait à juste titre beaucoup référence à Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui a émis des recommandations. Le fait que le plan d'action interfédéral prévoit deux groupes de travail – sport et enseignement – fait écho à certaines de ces recommandations et je

reviendrais vers vous pour savoir comment ces dernières pourront être mises en œuvre.

Vous parlez beaucoup de la nécessité de changer les comportements à l'échelle individuelle. Les opérateurs des secteurs de l'enseignement et du sport peuvent y contribuer. Néanmoins, un élève qui n'a pas d'idées racistes peut être influencé par les comportements, les habitudes et les mécanismes des groupes qu'il fréquente. Les solutions pour changer ces mécanismes de groupe sont donc tout aussi importantes, car elles touchent à la problématique de l'effet de groupe et donc au caractère structurel du phénomène. Gardons ce point à l'œil.

Enfin, à l'issue des deux ans de campagne, il faudra décider du processus à mettre en œuvre au niveau politique. Le parlement bruxellois a lancé les Assises contre le racisme. Celles-ci relèvent d'une procédure d'ordre structurel. Une fois en possession des résultats de ces dernières, nous devons décider concrètement quelles mesures mettre en œuvre.

**2.3 Question de Mme Delphine Chabbert à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fonds structurels européens 2021-2027 et impact sur la gratuité des repas chauds à l'école»**

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Dans le cadre de la programmation 2021-2027 des fonds structurels européens, les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française (COCOF) ont décidé de consacrer une enveloppe de 625 millions d'euros aux différents projets prioritaires, dont la lutte contre la pauvreté infantile. Il est prévu de soutenir la fourniture de repas chauds dans les écoles à faible indice socio-économique, en privilégiant les produits de saison, locaux et issus de l'agriculture biologique.

En Belgique, la pauvreté infantile touche plus de 20 % des enfants et, selon l'UNICEF, elle devrait grimper à 25 % à cause de la crise de la Covid-19. Par ailleurs, la privation matérielle touche presque un enfant sur trois à Bruxelles, plus de 22 % en Wallonie et 8 % en Flandre. Les inégalités sociales se creusent et la privation alimentaire ainsi que la malnutrition en sont des conséquences. Pour certains enfants, le repas chaud de la cantine est parfois le seul repas équilibré de la journée. C'est pourquoi, dans le cadre de la lutte contre les inégalités, l'accès à des repas gratuits dans les écoles constitue une priorité pour mon groupe et moi, encore plus dans le contexte actuel.

Durant la précédente législature, l'appel à projets «Gratuité des repas scolaires» a été lancé avec la volonté de permettre à des écoles maternelles organisant un encadrement différencié d'offrir aux élèves une alimentation de qualité. Pas moins de 188 implantations scolaires ont bénéficié d'une subvention et 10 000 enfants ont reçu des repas chauds.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à étendre la gratuité des repas chauds à midi à l'ensemble des écoles fondamentales. Monsieur le Ministre, je vous sais particulièrement concerné par cette question. J'attends donc beaucoup de vos réponses. Il me revient que la Direction du développement durable, qui était chargée de l'appel à projets «Gratuité des repas scolaires», avait été mandatée en 2019 pour réaliser une enquête quantitative sur l'alimentation des élèves lors du temps scolaire. Cette enquête serait terminée. Quels en sont les principaux enseignements?

L'année scolaire 2020-2021 a été tout à fait particulière. Dans de nombreuses écoles, aucun repas chaud n'a été distribué durant la quasi-totalité de l'année. Il faut néanmoins garder le cap de la gratuité de ces repas et surtout préparer l'avenir. Pourriez-vous dès lors m'informer quant à l'éventuelle poursuite de l'appel à projets «Gratuité des repas scolaires» pour l'année scolaire 2021-2022? S'il est prévu de le poursuivre, de nouveaux établissements scolaires pourront-ils rejoindre ceux qui avaient postulé en 2019? Quels sont les critères de sélection pour ces nouvelles écoles? La dimension sociale restera-t-elle bien le principal critère de sélection?

Le groupe PS soutient la généralisation de la gratuité des repas scolaires à tous les établissements scolaires. Néanmoins, nous avons conscience qu'il faudra procéder par étapes. Quels seront les objectifs quantitatifs et qualitatifs que se fixera le gouvernement d'ici la fin de la législature en matière de gratuité des repas chauds? Enfin, quelle part de l'enveloppe des fonds structurels européens sera-t-elle consacrée aux mesures relatives à la gratuité des repas chauds?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, ce thème me tient également à cœur. Je préciserai tout d'abord que ce n'est pas la Direction du développement durable qui a été mandatée pour mener ces travaux, mais le service de la coordination statistique et de la recherche de la Direction de la recherche. Deux enquêtes ont été menées, l'une auprès d'un échantillon d'environ 1 900 parents d'élèves, l'autre auprès de l'ensemble des établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire de tous les pouvoirs organisateurs. Ces deux enquêtes sont clôturées et un rapport consolidé a été établi. Sur les 2 656 établissements contactés, 1 749 ont répondu

à l'enquête, dont 66 % de manière partielle. Par contre, les établissements proposant un encadrement différencié sont moins représentés dans l'échantillon.

Force est de constater que, si une grande majorité des écoles proposent des repas complets, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, ils peinent à séduire une majorité de ces élèves. En effet, 85 % des établissements scolaires proposent, selon des formules variables, des repas chauds complets, mais seulement 33 % des élèves dans l'enseignement fondamental les consomment. Cette proportion tombe même à 26,8 % des élèves dans l'enseignement fondamental organisant un encadrement différencié, alors qu'ils sont pourtant les bénéficiaires des appels à projets. Cette proportion diminue encore plus dans l'enseignement secondaire puisqu'elle tombe à 22 %.

Les premiers résultats montrent aussi qu'une très large majorité des responsables des établissements, près de 90 %, pensent que l'école a un rôle à jouer en matière d'accès à une alimentation saine. Par contre, 68 % pensent que l'alimentation issue des circuits courts est compliquée à mettre en œuvre; 60 % des directions des écoles pensent que le bio est trop cher.

Sur les 28 000 parents invités à participer, plus de 1 900 ont répondu à l'enquête. L'analyse des réponses permet de dégager des hypothèses de réflexion sur la motivation de l'inscription d'un enfant à la cantine: la facilité d'organisation familiale, puisqu'il ne faut pas cuisiner; la possibilité de proposer aux enfants une alimentation de qualité, saine, équilibrée et meilleure; enfin, le prix, surtout quand la gratuité est de rigueur!

Pour ce qui concerne l'année scolaire 2020-2021, le gouvernement a, en juin dernier, marqué son accord pour la reconduction des projets retenus dans le cadre du premier appel à projets et de sa relance, ainsi que du deuxième appel à projets, pour autant que le pouvoir organisateur notifie sa volonté de poursuivre le projet et démontre que son ou ses implantations maternelles relèvent toujours des classes d'encadrement différencié de 1 à 5. À l'époque, nous ne savions pas comment la crise sanitaire allait évoluer et n'étions pas prêts à relancer un dispositif tout à fait novateur; nous sommes donc repartis des anciens appels à projets. L'évolution de l'épidémie était encore fort incertaine au cours des mois qui ont suivi et les modalités organisationnelles de la prochaine rentrée scolaire – dont la possibilité de distribuer des repas chauds dans les réfectoires – n'étaient pas encore connues. Les repas chauds – ou les pique-niques, autorisés à titre exceptionnel, compte tenu des circonstances – ont pu être servis dans la plupart des établissements, mais certes pas dans les proportions escomptées.

Mon intention reste de lancer un nouvel appel à projets pour l'année scolaire 2021-2022, toujours destiné aux établissements de

l'encadrement différencié. Le gouvernement n'ayant pas encore validé les critères de sélection, je ne tiens pas à m'avancer sur ce thème pour le moment. Il est certain que mon intention est d'intégrer notamment des critères de qualité et de durabilité.

Concernant les objectifs quantitatifs et qualitatifs, je ne suis pas un adepte des effets d'annonce, mais plutôt un pragmatique. Ces questions relèvent de l'état d'avancement et de l'adhésion des établissements à ce projet et à ses conditions. Mon objectif est évidemment d'exécuter la DPC qui prévoit de tendre vers une généralisation de la gratuité des repas chauds à tout l'enseignement fondamental, en orientant leur composition vers des produits locaux, sains et issus de l'agriculture biologique, ainsi que d'inscrire ces initiatives dans le projet pédagogique des écoles concernées.

En ce qui concerne votre question sur la part de l'enveloppe des fonds structurels européens qui sera consacrée aux mesures de gratuité des repas chauds, il m'est impossible, à ce stade, de vous répondre. En revanche, je peux vous préciser que le gouvernement a validé la note relative aux orientations du programme opérationnel de la *troïka* du FSE + (Fonds social européen). Le 1<sup>er</sup> avril dernier, le projet lié à la gratuité des repas chauds dans les cantines a été conclu dans l'axe visant la lutte contre la pauvreté infantile.

Le programme opérationnel du FSE+, qui validera définitivement les axes et les projets, est toujours en cours de rédaction. Nous pouvons espérer, en fonction des discussions qui ont lieu avec la Commission européenne sur ce programme, qu'il sera validé par le gouvernement, au mieux à la rentrée de septembre 2021. Une fois le programme opérationnel approuvé, un appel à projets sera lancé afin de sélectionner les projets. La part de l'enveloppe du FSE+ définitive destinée aux mesures de gratuité des repas chauds dans les cantines ne sera connue que lorsque l'appel à projets aura produit ses effets, en 2022.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je vous sens tout à fait concerné par le sujet. Je comprends entièrement que vous ayez reconduit l'appel à projets tel qu'il l'avait été en 2019, au vu de la situation actuelle. J'apprécie qu'un nouvel appel à projets est prévu et que vous êtes en discussion sur l'affectation du programme des fonds structurels européens et d'autres fonds que vous pourrez dégager pour lutter contre la précarité.

J'attire votre attention sur la dimension sociale de ce type de mesure. Si la qualité et la durabilité des repas sont extrêmement importantes, remplir le ventre des enfants l'est encore plus. Dès lors, ce sera vraiment important d'aller vers la généralisation qui est prévue dans la DPC pour

avoir une action très concrète contre la pauvreté qui touche beaucoup trop d'enfants chez nous.

**2.4 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Point sur la concertation entre les différents acteurs sur la suite du chantier des bâtiments scolaires et sur le cadastre en cours»**

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Le chantier de rénovation des bâtiments scolaires est assurément un projet de longue haleine. Étant donné l'ampleur de la tâche, les moyens et sources de financement à mobiliser en vue de modifier structurellement la qualité des infrastructures, ce chantier devra sans aucun doute se poursuivre au-delà de cette législature pour obtenir des résultats durables. Afin d'atteindre les objectifs, il faut poursuivre les efforts entamés pour dresser un plan d'investissement viable qui dépasse les fonds débloqués par l'Europe. La rénovation des bâtiments scolaires est en lien avec des questions fondamentales pour notre société: le réchauffement climatique, puisqu'il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires, ou encore le bien-être des élèves et du personnel de l'enseignement. Ces deux dernières années, les principaux concernés, à savoir les élèves, se sont d'ailleurs fortement mobilisés pour demander des politiques efficaces en faveur du climat.

Si notre volonté est d'atteindre ces objectifs ambitieux, il nous faut dépasser le débat de la répartition des enveloppes entre les réseaux. Tous les acteurs, qu'ils soient politiques ou issus du monde de l'éducation, doivent se mobiliser afin d'unir toutes les énergies dans la poursuite de ce projet à long terme. La concertation avec les acteurs de l'éducation est donc essentielle, et elle ne doit pas uniquement concerner la répartition des investissements. La mobilisation est cruciale dans toutes les étapes de la mise en œuvre concrète du chantier, à commencer par l'élaboration du cadastre des bâtiments. Elle a d'ailleurs permis de conclure un nouvel accord et d'optimiser les investissements relevant du Plan de relance pour l'Europe.

Monsieur le Ministre, où en est aujourd'hui l'élaboration du cadastre des bâtiments scolaires? Quand sera-t-il finalisé? Comment les différents acteurs de l'éducation, notamment les pouvoirs organisateurs, sont-ils associés à la réalisation de ce cadastre? Quel est leur degré d'implication dans cette étape essentielle à la poursuite du chantier?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonc-

tion publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'enquête nécessaire à la réalisation du cadastre des bâtiments scolaires est en cours. Tous réseaux confondus, 4 728 questionnaires relatifs à l'implantation ont été validés sur les 8 787 envoyés, soit un taux de réponse de 54 %. Selon notre prestataire Sonocom, ce résultat est plus que satisfaisant, sachant que l'enquête se termine le 15 mai et que les dernières semaines apportent généralement un important lot de réponses.

Depuis que j'ai pris la décision de prolonger le délai jusqu'au 15 mai, je n'ai plus eu vent de difficultés rencontrées par les pouvoirs organisateurs. Les gros propriétaires, notamment, avaient des craintes quant au nombre de questionnaires à remplir, qualifiant cette tâche de lourdeur administrative. L'un de ces gros propriétaires, ayant la main sur 126 bâtiments scolaires m'a pourtant indiqué qu'il avait terminé le travail le 24 avril, soit trois semaines avant la date finale.

Actuellement, le bureau Sonocom et l'équipe du chantier œuvrent à la constitution des paramètres d'analyse. Il est donc trop tôt pour rendre publics des chiffres qui, faute d'analyse, pourraient être interprétés erronément. Le calendrier de travail prévoit que le nettoyage et l'analyse des données brutes s'effectueront à partir du 17 mai, lorsque tous les questionnaires auront été remis. Sur cette base, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Sonocom affineront les paramètres d'analyse durant un mois et un rapport est attendu, sauf difficultés particulières, pour le 18 juin. L'équipe du chantier procédera alors à l'évaluation des besoins et fera son rapport en commission avant les vacances parlementaires.

Pour que cette enquête permette de dresser un cadastre exhaustif des bâtiments, il faudrait que tous les pouvoirs organisateurs y répondent. Or, ce ne sera probablement pas le cas. Dès lors, l'administration réfléchit à une manière de prolonger le travail entrepris afin qu'à terme, la base de données soit évolutive et mise à jour au fur et à mesure. Cela permettra de valoriser le travail mené pour réaliser ce cadastre.

En ce qui concerne l'implication des acteurs de l'enseignement, je rappelle que le deuxième axe de l'enquête relatif à l'implantation a été élaboré à l'attention des chefs d'établissement et non des propriétaires, afin qu'ils puissent donner leur avis. Par ailleurs, les fédérations de pouvoirs organisateurs ont été consultées sur le contenu de l'enquête et impliquées dans toute la phase de communication. Bien que l'enquête s'adresse aux propriétaires des bâtiments scolaires, qui sont les demandeurs de financement, j'ai insisté sur l'importance d'y associer les établissements, qui sont les usagers de ces infrastructures. Enfin, rappelez que sur le terrain, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans la relation entre un pouvoir organisateur et un chef d'établissement.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Il était prévu que le processus s’achève au mois de mai. Nous attendrons donc un mois supplémentaire. Vous m’expliquez que les propriétaires de bâtiments scolaires ont demandé un délai complémentaire pour remplir les documents. L’analyse est de ce fait reportée. J’espère prendre connaissance des résultats le 18 juin, afin d’avoir une vision complète de la situation avant les vacances parlementaires.

En tant qu’ancien enseignant, la mobilisation des élèves m’a interpellé. Grâce à eux, tous les médias ont parlé de la nécessité de rénover les bâtiments scolaires afin d’atteindre les objectifs climatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, il faudra poursuivre les efforts de concertation et faire preuve de pédagogie avec les élèves, car ces derniers sont témoins des conflits qui agitent les réseaux. Nous devons montrer aux jeunes une image positive et exemplaire de la concertation. Les jeunes représentent l’avenir, et les politiques climatiques servent aussi à préparer cet avenir. Il est essentiel que, tous, nous nous mobilisions en mettant de côté nos divergences politiques, afin de parvenir à un résultat positif pour la jeunesse.

**2.5 Question de Mme Jacqueline Galant à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Carré des Arts à Mons»**

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – La télévision locale de la région de Mons-Borinage, Télé MB, est de nouveau dans la tourmente. Le directeur général et le rédacteur en chef ont été remerciés et le président devrait également prendre du recul avec sa fonction. Alors que la crise de la Covid-19 continue de frapper durement les médias, Télé MB n’entrevoit pas le bout du tunnel et continue de faire face à des difficultés financières, déjà constatées dès 2015 lors d’un audit financier. Autant vous dire, Monsieur le Ministre, que chaque euro compte pour Télé MB.

En janvier 2020, je vous interpellais déjà sur le loyer demandé à Télé MB pour l’occupation des locaux du Carré des Arts à Mons. Le coût locatif actuellement demandé de 4 euros par mètre carré et par mois représente un loyer annuel de 57 000 euros alors que les lieux étaient octroyés à titre gracieux auparavant. À l’époque, vous m’indiquiez que vous veniez d’apprendre la problématique; vous me confirmiez, d’une part, qu’une circulaire oblige depuis quelques années les chefs d’établissement scolaire à conclure une convention avec des occupants tiers, et, d’autre part, qu’aucun document officiel et signé n’existe quant à l’occupation des locaux.

Qu’en est-il aujourd’hui de ce dossier? Est-ce que des concertations ont eu lieu entre les différentes parties concernées? Une convention d’occupation aurait-elle enfin été conclue? Qu’en est-il aujourd’hui du loyer demandé à Télé MB pour l’occupation des locaux du Carré des Arts? Au regard des problèmes financiers de l’opérateur, est-ce qu’il existe des pistes de solution pour les coûts d’occupation des locaux? Auriez-vous éventuellement eu des contacts sur ce dossier avec votre collègue, la ministre Linard?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J’ai effectivement pris connaissance des difficultés que connaît Télé MB. Cette télévision locale est implantée sur le site du Carré des Arts à Mons. Elle dispose d’un bâtiment dénommé le Cube pour lequel elle dispose d’un bail emphytéotique de longue durée. Télé MB occupe également une aile de l’école supérieure des arts, ARTS<sup>2</sup>. En 1999, un projet de convention avait, semble-t-il, fait l’objet de diverses attentions sans jamais être finalisé. Depuis cette date, Télé MB occupe donc à titre gracieux les lieux, alors que la haute école a repris possession de tous ses locaux à l’exception de ceux occupés par Télé MB.

Tout d’abord, je voudrais rectifier une chose importante: contrairement à ce qui a été avancé, il n’y a jusqu’à présent pas eu d’envoi de facture à Télé MB, mais une estimation locative basée sur les prix pratiqués ailleurs dans le but de rédiger une nouvelle convention pour régulariser la situation qui découle d’une circulaire. J’en faisais déjà état en janvier 2020. Une circulaire oblige les chefs d’établissement à établir une convention avec les occupants en tiers. Comme je vous le disais déjà, je ne tiens toutefois pas à me prononcer sur un éventuel traitement de faveur de la télévision locale concernée. En effet, dans l’analyse de ce dossier, il faut quand même garder à l’esprit que, par manque de biens immobiliers dans la ville de Mons, Wallonie-Bruxelles (WBE) doit, par exemple, payer une location de plus de 75 000 euros par an pour loger le siège social de la Haute École en Hainaut (HEH), l’autre haute école de Mons. Je ne dis pas que la HEH souhaite se retrouver dans l’espace dédié actuellement au Carré des Arts; mais, vous en conviendrez qu’il est malgré tout difficile d’expliquer que WBE met gracieusement un espace à disposition de Télé MB alors qu’il doit payer un loyer important par ailleurs.

Une réunion est prévue dans une semaine avec le cabinet de la ministre Linard chargée des télévisions locales, afin de discuter de ce dossier.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – À mes yeux, il faut absolument créer de la clarté. Je comprends tout à fait la difficulté de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se voit obligée de louer des bâtiments alors qu’elle en met un à la disposi-

tion d'une télévision locale. Cela étant, Tele MB connaît de grandes difficultés. Si l'opérateur devait en plus assumer la charge locative, son existence serait carrément en péril.

Monsieur le Ministre, je salue votre concertation avec votre collègue, Mme Linard, que j'interrogerai d'ailleurs sur le même sujet demain. J'espère que vous aboutirez à une solution. Si vous pouvez éviter à Tele MB d'assumer la charge locative du bâtiment, vous contribuerez à sauver cet opérateur. Ces fonds pourraient servir à d'autres fins vu la situation difficile de cette télévision locale.

**2.6 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Intérêt de maintenir des journées pédagogiques au sein du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»**

**M. André Antoine (cdH).** – Une fois n'est pas coutume, ce ne sont pas des chiffres, mais des objectifs pédagogiques que je voudrais aborder avec vous, Monsieur le Ministre. En effet, il faut avouer que les deux dernières années scolaires, y compris l'actuelle, ont été bousculées par la pandémie et, partant, les cours à distance, les calendriers scolaires révisés ou amputés et les larges discussions sur l'intérêt ou non de maintenir des examens en fin d'année. Avec de surcroît, un certain nombre d'élèves qui peu ou prou ont été décrochés de leur environnement ordinaire d'apprentissage, privés de contacts privilégiés avec leurs enseignants ou coupés de leurs relations amicales habituelles. Oserais-je dire qu'aujourd'hui, tous ces élèves ou l'immense majorité d'entre eux ont faim d'école pour combler toutes ces lacunes évoquées et pour retrouver des relations sociales, sportives ou culturelles au sein des écoles? Par ailleurs, j'entends les enseignants qui espèrent aussi se retrouver lors de journées pédagogiques pour échanger notamment sur les meilleures pratiques éducatives, y compris à distance.

Il n'empêche: à quelques semaines de la fin d'année scolaire, la question des priorités sinon des urgences s'impose à tous les responsables scolaires, y compris ministériels, afin de satisfaire les attentes des élèves et de leurs parents. Ne faudrait-il dès lors pas privilégier la présence des élèves dans les classes ou dans un processus d'apprentissage scolaire, à l'exclusion de toutes les autres initiatives, fussent-elles importantes en temps normal comme des journées pédagogiques? Quelles recommandations partagez-vous avec le conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour que les établissements

scolaires réservent la priorité à l'apprentissage et à l'éducation avant toute autre considération?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la responsabilité de l'organisation de l'enseignement organisé relève de WBE. Comme la ministre de l'Éducation ne se prononce pas sur les choix des autres pouvoirs organisateurs dans des situations similaires, il ne m'appartient pas, en tant que ministre de tutelle, de me prononcer sur les choix de WBE en matière de journées pédagogiques.

Renseignement pris auprès de WBE, il me revient toutefois que les consignes d'organisation de fin d'année prévoient de réserver une priorité absolue à l'accueil des élèves et aux apprentissages. WBE demande aux établissements de reporter à l'année scolaire prochaine toute journée de formation ou de travail collaboratif qui implique la suspension des cours, à l'exception des journées qui ne pourraient l'être en raison de nécessités liées au respect d'échéances fixées par les services de régulation. Dans cette optique, le processus d'accompagnement par WBE des écoles participant à la troisième vague des plans de pilotage est suspendu et reprendra l'année scolaire prochaine. Les formateurs et les conseillers de la cellule de soutien et d'accompagnement veilleront à adapter leurs interventions tout en respectant ces balises. Tout est donc très largement reporté, sauf exception.

**M. André Antoine (cdH).** – Malgré l'évidente autonomie dont dispose WBE, cet organisme doit avoir une relation avec l'autorité ministérielle, dès lors que la communauté éducative s'adresse aussi aux ministres, à Mme Désir et à vous, Monsieur le Ministre, dans un certain nombre de dossiers.

Je vous remercie de vous être renseigné. J'espère que vous avez été un peu plus pressant qu'une simple demande de renseignements. Je me réjouis que les urgences et les priorités seront respectées pour cette année et que l'élève aura la priorité sur toute autre forme de considération. Je ne néglige pas les journées pédagogiques, mais aujourd'hui, l'heure est à la classe plus qu'à toute autre chose.

**2.7 Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «École communale de Courcelles»**

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, une école communale de Cour-

celles a dû trouver dans l'urgence une solution pour déménager ses classes, à la suite d'une explosion au sein du broyeur à métaux situé à proximité de l'établissement. Il faut toutefois préciser que le bâtiment présentait des problèmes de stabilité antérieurement, notamment en raison du charroi. En tout état de cause, depuis cette explosion, il ne pouvait plus accueillir les classes dans des conditions de sécurité minimales. L'équipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été mobilisée pour assurer une aide psychologique, en collaboration avec le centre psycho-médico-social (PMS), aux enfants et enseignants de Courcelles.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation de cette école à Courcelles? Quelle solution a-t-elle proposée pour terminer l'année dans les meilleures conditions? Quelles dispositions sont-elles envisagées pour la rentrée? Pourquoi des mesures n'ont-elles pas été étudiées plus tôt alors que le bâtiment présentait vraisemblablement des défauts de stabilité? Enfin, la pollution atmosphérique peut affecter les enfants et les enseignants à proximité de broyeurs à métaux dont il en existe sept en Wallonie. Est-ce que des mesures particulières sont prévues dans les classes ou les cours de récréation des bâtiments scolaires situés près de ces broyeurs?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En effet, j'ai appris qu'une explosion violente, intervenue le 22 avril 2021 dans l'usine de recyclage de métaux de Courcelles, avait ébranlé le quartier situé à proximité de l'École fondamentale communale de La Motte. L'école a été évacuée et n'est plus accessible pour des raisons de sécurité, étant donné que la stabilité du bâtiment est compromise.

J'ai demandé à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) si des disponibilités d'hébergement existaient dans les environs pour accueillir provisoirement les 186 élèves, à savoir quatre classes de maternelles et six classes de primaires. Il y avait des possibilités d'hébergement à l'Athénée Royal Yvonne Vieslet de Marchienne-au-Pont et à l'Athénée Royal Orsini Dewerpe de Jumet. Toutefois, cela impliquait de parcourir des distances importantes, si bien que la commune a trouvé une solution provisoire jusqu'au 30 juin 2021 en répartissant les élèves dans ses autres bâtiments scolaires. Le pouvoir organisateur a instauré un mécanisme de mobilité. Pour l'année scolaire prochaine, le pouvoir organisateur envisage un hébergement dans des bâtiments communaux disposant d'espaces disponibles, le temps nécessaire à la construction d'une nouvelle école.

J'ai appris qu'une étude est en cours depuis trois ans pour évaluer la pollution aux polychlorobiphényles (PCB) émise par l'usine de recyclage. En septembre 2020, un dépassement des seuils

critiques de pollution a été constaté. Par conséquent, il existe un dépôt de ces polluants toxiques sur toutes les surfaces aux alentours.

Face à ce constat, dans le cadre du programme prioritaire des travaux (PPT), la commune avait introduit une demande de subventions en extrême urgence en septembre 2020 auprès de l'administration pour la reconstruction de l'École communale fondamentale de La Motte sur un nouveau terrain à l'abri de toute pollution. Il s'avère que la demande ne répondait pas aux critères d'extrême urgence, car le problème était connu. En outre, les délais pour la mise en œuvre du chantier de reconstruction ne justifiaient pas l'extrême urgence. Il a donc été signalé au pouvoir organisateur qu'il suffisait de transformer cette demande prioritaire en demande d'éligibilité au PPT, sans réclamer l'extrême urgence. Malheureusement, à cette époque et pour des raisons que j'ignore, la commune n'a pas introduit de demande d'éligibilité au PPT.

La récente explosion autorise toutefois la commune à introduire, dès à présent, une demande de subvention en extrême urgence. La situation est différente, car le sinistre était imprévisible. La bourgmestre de Courcelles a été avertie de cette possibilité et des contacts ont déjà eu lieu entre le pouvoir organisateur et le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS). De cette manière, il sera possible d'examiner au plus vite la procédure.

Les mesures spécifiques à prévoir dans les établissements scolaires situés à proximité de broyeurs de métaux relèvent de la responsabilité de chaque pouvoir organisateur. Je dois néanmoins rappeler qu'il appartient aux usines de recyclage de respecter les normes de pollution et de nuisance vis-à-vis des riverains. C'est à elles que revient la responsabilité première. En conclusion, je reste très attentif à l'évolution du dossier de l'École communale fondamentale de La Motte et je ne manquerai pas de soutenir la commune de Courcelles dans les limites de mes compétences et de celles du gouvernement.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo)**. – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. J'apprends donc avec soulagement que la commune peut introduire une demande en extrême urgence afin de trouver une solution pour le mois de septembre, même si cela ne sera pas facile pour les 186 élèves.

Les broyeurs à métaux posent de sérieux problèmes de pollution, notamment en termes d'exposition aux PCB. Certains PCB étant des perturbateurs endocriniens, il faut s'assurer que les classes et cours de récréation à proximité de ces broyeurs soient exemptes de tous problèmes. J'entends bien que la responsabilité incombe aux pouvoirs organisateurs. Cependant, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait, au travers de la gestion des bâtiments, lancer un appel à projets pour



placer des instruments de mesure de la qualité de l'air dans la cour de récréation et dans les classes afin de s'assurer que les enfants et le personnel enseignant travaillent dans de bonnes conditions. Cette réflexion pourrait être élargie à tous les bâtiments scolaires, au moins à ceux situés à proximité des broyeurs.

**2.8 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Organisation des examens dans les écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»**

**Mme Alice Bernard (PTB).** – En tant que pouvoir régulateur, la Communauté française a décidé de laisser chaque pouvoir organisateur libre d'organiser ou non des examens de fin d'année.

En tant que pouvoir organisateur, il appartient donc au réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de se positionner sur ce point. Pour assurer la sérénité de la fin de l'année scolaire, tant pour les enseignants que pour les élèves, il est impératif que les consignes soient communiquées le plus tôt possible.

Monsieur le Ministre, sur quelle base pédagogique la décision d'organiser ou non une session d'examens sera-t-elle prise? WBE donnera-t-il des consignes générales ou laissera-t-il chaque direction d'école agir de façon indépendante? Si oui, quand ces informations seront-elles transmises aux directions d'écoles? Enfin, un soutien supplémentaire est-il prévu pour encadrer les élèves qui passeraient dans l'année suivante en emportant avec eux de grandes lacunes?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En réalité, WBE n'est pas un réseau, mais bien un pouvoir organisateur en tant que tel et, par ailleurs, le plus grand de notre Fédération. Il dispose d'une autonomie et d'une responsabilité propres.

Je vous fais part des informations recueillies auprès de WBE quant à votre question. Les consignes d'organisation de fin d'année de WBE ont été préparées avec les chefs d'établissement et ont été adressées à tous les établissements d'enseignement obligatoire. Parmi les consignes, il est notamment demandé de réserver la priorité à l'accueil des élèves et aux apprentissages s'inscrivant dans la droite ligne des recommandations du pouvoir régulateur, c'est-à-dire notre Fédération.

En matière d'évaluations, la circulaire n° 8052 du 14 avril 2021 émanant des services de

régulation et intitulée «Covid-19: dispositions pour la fin d'année 2020-2021 relatives à l'organisation des épreuves d'évaluation sommative, à la sanction des études et aux recours» prévoit le maintien d'évaluations certificatives externes pour le certificat d'études de base (CEB), le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). WBE suivra ces directives. Dans un contexte de crise inédite, les établissements relevant de WBE organiseront, en juin prochain, les épreuves suivantes: les évaluations sommatives dans les années terminales concernées par le CESS ou le certificat d'études de sixième année de l'enseignement professionnel, les épreuves de qualification telles que prévues dans le schéma de passation et le plan de mise en œuvre, les évaluations prévues pour l'obtention du brevet d'infirmier hospitalier et celles prévues pour toutes les années du quatrième degré d'enseignement.

Hormis les évaluations que je viens d'énumérer, WBE a aussi demandé à l'ensemble de ses établissements de mettre tout en œuvre pour poursuivre les activités d'enseignement jusqu'au début de la semaine du 21 juin et ainsi maximiser les jours consacrés au développement de compétences, de savoirs et savoir-faire, ainsi qu'aux remédiations, consolidations et dépassements. Les traditionnelles évaluations diagnostiques de deuxième année d'enseignement primaire et de première année d'enseignement secondaire sont, elles, maintenues, car elles sont particulièrement importantes.

Ce type d'évaluation a en effet une valeur prédictive et permet à chaque élève de connaître son degré de maîtrise des savoirs, savoir-faire et compétences inscrits à son programme, compte tenu des essentiels fixés par le gouvernement de notre Fédération. Pour les troisièmes, quatrième et cinquièmes années de l'enseignement secondaire, s'il ne l'a déjà fait, l'établissement peut choisir d'organiser des évaluations diagnostiques, en tout ou en partie, à la place des apprentissages dans le cadre d'un calendrier fixé. Il s'agit d'une possibilité et non pas d'une obligation.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Monsieur le Ministre, l'organisation de cette fin d'année scolaire me semble aller dans la bonne direction. Il est très important de consacrer plus de temps à l'apprentissage et de mettre moins de pression sur les élèves, d'autant plus que cette année a été particulièrement difficile.

Il était également important de prendre une position pour l'ensemble des pouvoirs organisateurs et WBE. En effet, d'autres écoles poseront probablement d'autres choix et il n'est pas exclu que certaines organisent des examens, faisant fi de la lutte contre les inégalités scolaires.

Vous avez raison de dire que les épreuves diagnostics permettent non seulement de voir où en est l'élève, mais aussi d'élaborer un plan de remédiation et d'accompagnement. Ces mesures vont dans le bon sens, mais il ne faut pas perdre de vue que la remédiation et l'accompagnement nécessitent d'avoir du personnel en suffisance. Ce faisant, les classes ne sont pas trop grandes et il est possible d'organiser des activités culturelles, créatives et d'expression animées par des éducateurs. Je reviendrons évidemment sur le volet organisationnel de la fin de l'année scolaire.

**2.9 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Appel à projets 2021 pour la création de places dans les zones en tension démographique»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Le 26 novembre 2020, le gouvernement a désigné des zones, ou des parties de zones, en tension démographique dans le cadre de l'enveloppe récurrente de 20 millions d'euros gérée par le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) pour la création de places. La circulaire n° 7859 est parue le 1<sup>er</sup> décembre pour lancer l'appel à projets 2021 destiné à tous les pouvoirs organisateurs de tous les réseaux et pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Les pouvoirs organisateurs devaient remettre leurs demandes pour le 15 mars 2021. S'y ajoutent les demandes de création d'écoles ou d'admission aux subventions, mais avec un autre agenda, puisque le dépôt à l'administration est fixé annuellement au 1<sup>er</sup> décembre.

Monsieur le Ministre, sans préjuger de l'analyse de l'administration et de la décision du gouvernement, pouvez-vous déjà dresser un état des lieux des demandes résultant de besoins réels soit d'extension de bâtiments soit de construction de nouvelles écoles dans les zones en tension démographique? Dans les différents réseaux et pour WBE, il apparaît qu'une non-consommation des crédits lors de l'appel à projets 2020 permet d'augmenter l'enveloppe destinée aux réseaux et à WBE. Pouvez-vous faire le point sur les sommes qui sont mises à leur disposition? Quels dossiers portent sur la création d'un nouvel établissement? Où se situent ces nouvelles écoles? Dans quels délais les pouvoirs organisateurs demandeurs comptent-ils ouvrir une nouvelle école? Quel est l'agenda concret des travaux du gouvernement en vue d'une décision relative à cet appel à projets et d'une communication aux lauréats de ce dernier?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonc-

tion publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'analyse des demandes de création de postes est encore en cours. Cependant, je peux déjà dresser un bilan provisoire. Au vu de l'objectif du programme de subvention, tous les projets relatifs à des implantations scolaires existantes visent à étendre leur capacité d'accueil. L'appel à projets pour la création de places de cette année a récolté 29 candidatures. Sur les 29, 24 sont relatives à des implantations scolaires existantes. Elles concernent neuf extensions, treize rénovations et deux reconstructions. Les cinq autres demandes concernent la construction de nouveaux établissements.

Nous pouvons en effet compter sur les dossiers désengagés, les montants non consommés en 2020 ainsi que le solde de trésorerie à la suite de la fin de la mission déléguée au Fonds St'art pour compléter l'enveloppe disponible pour l'appel à projets de cette année. Cette enveloppe est répartie à concurrence de 11,8 millions pour le réseau libre subventionné, de 8,6 millions pour le réseau officiel subventionné et de 5,4 millions pour WBE.

Pour répondre plus particulièrement à votre question relative à la création de cinq nouveaux établissements scolaires, trois demandes concernent une nouvelle construction et deux sont liées à des bâtiments existants qui doivent être rénovés. Deux de ces candidatures concernent la Région bruxelloise et l'échéance de leur mise en œuvre est fixée à 2026. Une autre concerne une école située en province de Luxembourg, dont l'échéance est 2025. Enfin, deux candidatures portent sur des établissements situés en province de Liège qui devraient être opérationnels en 2024.

Pour terminer, en ce qui concerne l'agenda de cet appel à projets, les analyses des candidatures par l'administration et les instances participant au contrôle et au suivi doivent être finalisées pour le 15 mai. Ensuite, la Commission intercaractère (CIC) doit avoir rendu, pour le 15 juin, un avis au gouvernement qui doit prendre une décision au plus tard le 30 juillet.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur les différentes enveloppes ainsi que sur les projets de nouveaux établissements. Seulement deux nouvelles écoles sont prévues à Bruxelles pour 2026. Il me semble qu'il faudra s'activer de manière collective, sans savoir encore trop comment. Ces deux établissements ne suffiront clairement pas à couvrir l'explosion démographique qui fait déjà sentir actuellement ses effets, notamment dans l'enseignement secondaire.

Il faut travailler conjointement à la création de nouvelles écoles, à l'agrandissement de celles qui existent, mais aussi renforcer l'attractivité des écoles qui ne sont pas complètes aujourd'hui. Même si les modifications du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions

des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») sont prévues, cela n'augmentera pas le nombre de places. Il doit y en avoir plus, singulièrement à Bruxelles où il existe une forte tension démographique. Le fait que des nouvelles écoles n'y soient ouvertes qu'en 2026 m'interpelle vraiment. Je sais que vous travaillez activement à cet enjeu, mais il faudra travailler à d'autres pistes, en concertation avec les différents réseaux. J'y reviendrai au moment où le gouvernement établira ses choix en juillet.

**2.10 Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Formation du personnel des administrations aux violences faites aux femmes»**

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Le 17 septembre 2020, le gouvernement a adopté le Plan «Droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme l'ensemble de mon groupe, je me réjouis de cette avancée. Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger sur une mesure concrète de ce plan, à savoir la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du personnel des administrations et des organismes d'intérêt public (OIP).

Depuis #MeToo, la parole des victimes s'est largement libérée. La culture de l'écoute a fait son apparition, comme le dit la journaliste Catherine Dejoie, qui a récemment reçu le prix du journalisme de notre Parlement. Cela doit pousser chacun à agir afin d'assurer que cette parole soit recueillie dans des espaces adaptés (respect de la parole des victimes, suivi...). Aucun milieu professionnel n'est épargné par ces violences. À ce titre, les acteurs publics peuvent devenir exemplaires. Les outils pour contraindre le secteur privé à faire bouger les lignes manquent souvent, mais il semblerait que le secteur public ait plus de cartes en main.

Avez-vous avancé sur les formations relatives aux questions de violences sexuelles et sexistes, malgré le fait que le contexte de crise sanitaire ne soit pas favorable? Si oui, combien de personnes ont-elles été formées? Quels sont vos objectifs et quel agenda vous êtes-vous fixé?

Un système de personnes de confiance tel qu'il existe par exemple au niveau fédéral existe-t-il ou est-il prévu? Avez-vous déjà pu renforcer l'aide aux victimes dans les ministères de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans les OIP, tant en ce qui concerne les démarches de reconstruction que le soutien concret: personnes-ressources, outils, sensibilisation en interne, etc.?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il n'existe actuellement pas dans l'offre de formations de l'École d'administration publique (EAP) et du service «Compétences et conseil carrière» des formations portant spécifiquement sur les questions de violences sexuelles, sexistes ou autres faites aux femmes. Cependant, l'EAP et le service «Compétences et conseil carrière» proposent les formations suivantes: la formation aux personnes de confiance – principalement axée sur les risques psychosociaux –, la formation «Égalité et diversité» – principalement axée sur la législation «Antidiscrimination» – et la formation «Appréhender et appliquer les concepts de diversité», qui aborde, comme la formation «Égalité et diversité», la législation «Antidiscrimination».

En vue d'intégrer les formations prévues dans le cadre du Plan «Droits des femmes» et du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes dans l'offre de formation de l'EAP, une réflexion est en cours entre la Direction de l'égalité des chances et la Direction des ressources humaines. Il s'agit à ce stade d'identifier les types de fonctions qui bénéficieront de cette formation, le nombre de personnes concernées et les contenus essentiels que cette formation devra dispenser. En effet, il ne s'agit pas simplement de former le personnel à l'écoute des victimes, mais bien de le former à la connaissance de l'impact des violences sur le travail et des modalités qui peuvent être mises en place pour que la victime aménage ces modalités de travail à sa situation particulière et des leviers que cette victime peut activer pour sortir de cette spirale de la violence.

Lorsque les travaux préalables auront permis de baliser le périmètre du public cible et des contenus, soit un appel d'offres pourra être lancé aux opérateurs de formation, soit des ressources internes – à évaluer en fonction de la charge de travail – pourront être mobilisées, par exemple au sein de la Direction de l'égalité des chances. Les formations pourront commencer à être dispensées lors du second semestre 2022.

À ce stade, il n'y a pas encore eu de renforcement de l'aide aux victimes dans le ministère et dans les OIP. La formation du personnel en place est la première mesure qui devra être mise en œuvre. En attendant, le service social et les personnes de confiance sont disponibles pour apporter un soutien aux victimes. Le système de personnes de confiance existe depuis plusieurs années au sein du ministère. Ces personnes sont au nombre de quatre. Elles accueillent confidentiellement les personnes en souffrance au travail, à cause de harcèlement, de comportements violents ou de stress, pour les écouter, les informer et les aider à trouver des solutions. En ce sens, elles répondent déjà en partie au besoin de soutien des

victimes. Mais des actions dans le cadre du Plan «Droits des femmes» et du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes renforceront évidemment l'existant.

Dans l'ensemble, peu de cas de victimes de violences sexistes et/ou sexuelles sont portés à la connaissance du service social. Lorsque cela arrive, s'il s'agit de problèmes survenant dans le cadre du travail, les personnes concernées sont orientées soit vers les personnes de confiance du ministère, soit vers le service de médiation et/ou celui de la médecine du travail. Par contre, s'il s'agit de difficultés vécues dans la sphère privée (violences intrafamiliales), les personnes concernées sont écoutées et orientées vers les services de première ligne, comme la police, les foyers d'hébergement, les services d'aide juridique. Elles peuvent, si elles le souhaitent, faire l'objet d'un accompagnement par le service social dans leurs différentes démarches. De plus, et c'est le cas de figure le plus fréquent, le service social intervient en aval pour fournir une aide financière récupérable qui permet un nouveau départ pour la victime (garantie locative, achat de mobilier en cas de changement de lieu de résidence).

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – J'ai bien pris connaissance de l'agenda annoncé et je m'en réjouis.

Je ne connaissais pas cette mission du service social à propos des violences qui n'ont pas lieu sur le lieu de travail. C'est vraiment très intéressant. Avec des dispositifs comme celui-là, nous sommes sur la bonne voie pour avoir des administrations exemplaires et actrices de la lutte contre les violences faites aux femmes.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je relayerai votre message.

**2.11 Question de M. Jean-Pierre Lepine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Dispense pour vaccination des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas de démarches volontaires»**

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Après avoir fait face aux défis logistiques, la Belgique semble trouver un rythme de croisière pour la vaccination contre la Covid-19. Elle se place parmi les bons élèves de l'Union européenne avec près de 30 % de la population adulte ayant déjà reçu une dose.

Les convocations à la vaccination sont nombreuses et l'accès au vaccin s'élargit à un plus grand nombre de citoyens considérés comme prio-

ritaires. En parallèle, il est désormais possible de s'inscrire volontairement sur une liste d'attente, depuis le début du mois d'avril en Wallonie avec QVAX et depuis le milieu du mois d'avril à Bruxelles avec BRUVAX, afin de bénéficier en dernière minute d'une dose non utilisée, de lever les freins à la vaccination et d'accélérer la campagne de vaccination pour atteindre au plus vite l'immunité de groupe en ne perdant aucune dose. Les listes d'attente sont utiles, car, quotidiennement, des injections ne sont pas utilisées à la suite d'annulations de dernière minute ou de personnes qui ne se sont pas présentées.

Les membres du personnel de la fonction publique communautaire ont droit à une dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus. Ce soutien à la campagne de vaccination permet une meilleure adhésion des citoyens et une meilleure efficacité du rythme de vaccination. Néanmoins, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les membres du personnel qui sont invités à se faire vacciner un jour ouvrable peuvent obtenir une dispense de service pour le temps nécessaire à cet effet. C'est ce que prévoit la circulaire n° 8058 intitulée «Covid-19: Octroi d'une dispense de service pour le temps nécessaire à la vaccination contre le COVID-19». Le membre du personnel doit informer au préalable son supérieur hiérarchique qu'il souhaite se faire vacciner à la suite d'une invitation pour la vaccination. À la demande du supérieur hiérarchique, le membre du personnel présente une preuve de convocation à la vaccination.

Monsieur le Ministre, vous avez toujours veillé à accompagner au mieux et à adapter les règles aux nécessités et je vous en remercie. Avez-vous été sollicité ou informé d'une demande éventuelle de prendre des dispositions adéquates pour permettre aux personnes s'inscrivant volontairement sur les listes de réservistes de participer au mieux à la vaccination et d'avoir accès, dans les mêmes conditions, à la dispense de service?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je n'ai à ce jour pas été interpellé concernant une quelconque difficulté dans l'application de la circulaire n° 8058, que ce soit pour des personnes convoquées de manière classique ou par l'intermédiaire les plateformes QVAX et BRUVAX. Il est vrai que ces plateformes ont été lancées après l'adoption de la circulaire qui ne contient en conséquence aucune disposition particulière concernant les personnes qui seraient convoquées en urgence au moyen desdites plateformes. Néanmoins, les termes repris dans la circulaire me semblent totalement suffisants pour couvrir le cas de figure concerné. Le membre du personnel qui serait convoqué en urgence, un jour ouvrable, pour aller se faire vacciner pourra, dans les mêmes conditions, bénéficier de la dispense de

service pour se rendre jusqu'au lieu de vaccination et revenir au travail. Il devra naturellement suivre les modalités de la circulaire, à savoir prévenir son supérieur hiérarchique et, à la demande de ce dernier, fournir la preuve de la convocation. Il est vrai que l'urgence dans laquelle il faut répondre aux convocations par l'intermédiaire de QVAX ou de BRUVAX obligera probablement les membres du personnel à quitter immédiatement leur lieu de travail, ce qui pourrait occasionner une légère désorganisation pour le service. Cela étant, j'estime que cette éventualité ne peut constituer un frein ou une limite, même infime, au droit du personnel de s'absenter pour aller se faire vacciner.

La vaccination est une étape majeure pour organiser la sortie de la crise. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas entraver son bon déroulement.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui se veut très rassurante. Comme d'habitude, vous avez été proactif dans ce dossier. S'il est vrai que la campagne de vaccination s'accélère, aucune dose de vaccin ne peut être perdue. De nom-

breuses initiatives sont prises aujourd'hui afin d'encourager la population à risque et le personnel de la fonction publique à se faire vacciner. Nous souhaitons tous les deux que le plus grand nombre de citoyens soit vacciné au plus vite afin que l'on puisse tous reprendre une vie normale.

### 3 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulées «Enquête permettant d'objectiver l'état du patrimoine scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles», «Gestion des économies d'énergie au sein des écoles» et «Mise en œuvre du chantier des sanitaires scolaires», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h00.*